

ÉDITORIAL / OPINIONS

L'EXPRESS
POLITIQUEChrétien et Bouchard
coude à coude

Les membres du Conseil du patronat du Québec sont massivement fédéralistes. Ce qui ne les empêche pas de placer Lucien Bouchard à égalité avec Jean Chrétien dans leur appréciation des leaders politiques, indique le dernier bulletin de l'organisme. Réalisée le mois dernier, une consultation express à laquelle ont répondu 85 membres corporatifs du CPQ nous apprend aussi qu'ils apprécient davantage les chefs québécois que les fédéraux. Ainsi, c'est Daniel Johnson, chef du PLQ, qui vient au deuxième rang (42 % d'appréciation), suivi par l'adéquiste Mario Dumont, à 35 %. Le réformiste Preston Manning (28,5 %) et Michel Gauthier (23,5 %), du Bloc québécois, ferment la marche. Le nom du conservateur Jean Charest n'avait pas été inscrit sur la liste proposée aux membres. À noter que ce coup de sonde a été réalisé avant le Sommet sur l'économie et l'emploi, dont se sont félicités les gens d'affaires.

Mario Fontaine

Perreault reste muet

Le ministre de la Sécurité publique, Robert Perreault, était muet hier devant les révélations de l'émission de Radio-Canada, *Enjeux*. L'émission montrait d'anciens délateurs de la SQ au

Robert
Perreault

près de qui la police provinciale n'a pas tenu ses engagements. « Toute personne qui a besoin de protection peut la trouver auprès des corps policiers », s'est-il contenté de dire, soulignant que les tribunaux avaient précisément à lever le voile sur les pratiques de la SQ. M. Perreault promet d'ici « quelques jours » une nomination au poste de directeur de la SQ — Georges Boillard a été nommé temporairement pour remplacer son ancien patron, Serge Barbeau. Il n'est pas impossible qu'un civil soit retenu, explique-t-il. Quant aux deux commissaires qui, avec Lawrence Poitras, feront enquête sur la SQ, ils devraient être connus dans les prochains jours, a indiqué le ministre.

Denis Lessard

Un enfant modèle...

Que faisait Bernard Landry dans les années 1940 ? Le prestigieux quotidien torontois *The Globe and Mail* n'a sûrement pas consulté le curriculum vitae de M. Landry avant de poser la question, dans la foulée de l'affaire Jean-Louis Roux. Le quotidien torontois s'interrogeait sur les activités du vice-premier ministre pendant la Deuxième Guerre mondiale. Amusé, celui-ci a relevé les interrogations du quotidien « le plus sérieux du Canada, en anglais ». « Ma vieille mère, qui a 86 ans, a répondu au *Globe* qu'étant né en 1937, dans les années 40 j'étais un enfant modèle, a-t-il conclu.

Denis Lessard

Bouchard à Toronto

À l'invitation de son homologue ontarien, Mike Harris, le premier ministre du Québec, Lucien Bouchard, a accepté de se rendre à Toronto, le 6 décembre prochain. Le premier ministre québécois rencontrera M. Harris en tête-à-tête et leur entretien portera principalement sur les dossiers à caractère économique, communs au Québec et à l'Ontario, indique un communiqué transmis hier par le bureau de M. Bouchard. Les deux chefs de gouvernement s'étaient déjà rencontrés une première fois au printemps, à Québec.

Presse Canadienne

Québec confirme à mots couverts
la coupe salariale chez les députés

La caisse de retraite des employés de l'État pourrait être utilisée pour dorer la pilule aux syndiqués

DENIS LESSARD

du bureau de La Presse, QUÉBEC

Québec tentera d'utiliser la formidable caisse de retraite accumulée des employés de l'État pour dorer la pilule aux syndiqués, estime-t-on du côté syndical. Hier, Québec a confirmé à mots couverts qu'une coupe salariale serait décrétee chez les députés et le personnel politique pour donner le ton aux discussions à venir avec le secteur public.

« On cherche un pont du point de vue salarial pour traverser les deux prochaines années », a résumé Gerald Larose, de la CSN, soulignant que les discussions avec Québec étaient encore très générales. Les surplus au REGOP (la caisse de retraite des employés de l'État) oscillent entre 1,5 et 2 milliards et, en filigrane, il paraît clair que Québec lorgne de ce côté. Une réduction non compensée de la semaine de travail pourrait avoir des effets nuls sur les chèques de paye si elle survient en même temps qu'une réduction des cotisations à la caisse de retraite — les employés versent 5 % de leur salaire à cette caisse.

Dans les centrales du secteur public, à la CSN et chez les fonctionnaires notamment, on évalue présentement l'impact d'un tel

scénario. Commentant la nouvelle de *La Presse* quant à une réduction prochaine des salaires des élus, le ministre des Finances, Bernard Landry, a soutenu qu'il « n'y a pas de décision formelle, il y a des réflexions, mais il est dans la philosophie du gouvernement de s'imposer à lui-même tous les sacrifices qu'il pourrait être tenté d'imposer à d'autres. L'exemple doit venir de haut, en essayant d'épargner les moins nantis », lance-t-il.

Pour le vice-premier ministre, il est évident que si le geste vise à servir d'exemple « si cela doit avoir une valeur symbolique, c'est certain qu'on commence par donner l'exemple avant d'imposer quoi que ce soit aux autres ».

Président du Conseil du Trésor, Jacques Léonard a décrit comme

Bernard
Landry

une « hypothèse sérieuse » la nouvelle de *La Presse* voulant que les élus aient les premiers à passer au couperet. « Nous devons commencer dans notre propre cour », a-t-il dit.

M. Léonard parle d'un effort « minimum » de compressions de 5 à 7 % sur les « coûts de main-d'oeuvre », ce qui comprend les avantages sociaux et le salaire. Sur une masse salariale de 20 milliards, on parle de 1 à 1,4 milliard, fait-il valoir, mais il faut inclure des économies comme les 150 millions à la suite du programme de départs accélérés des fonctionnaires.

Du côté libéral, Jacques Chagnon est resté mystérieux sur la position de l'opposition devant un éventuel projet de loi pour baisser les salaires des élus. Depuis plusieurs années, le salaire des députés est aligné sur celui d'un cadre intermédiaire, souligne-t-il. Pour le reste, le gouvernement péquiste se retrouve coincé par son incurie après avoir cédé des conditions

trop généreuses aux centrales, juste avant le référendum de l'automne 1995, résume M. Chagnon.

Sans détour, Bernard Landry reconnaît de son côté qu'une cible de 5 % comme compression est considérée pour les élus. « Cela dépend de la surface (du nombre d'employés visés par la mesure), c'est une cible réaliste à moins que l'assiette ne change », a-t-il dit.

Ministre au début des années 1980 quand le gouvernement Lévesque a décrété des coupes aux salaires de ses employés, M. Landry constate que l'opinion publique a bien changé. « La conscience de la crise financière de l'État était moins prononcée qu'aujourd'hui ». Les demandes de René Lévesque avaient été repoussées du revers de la main. « Aujourd'hui, on se parle (avec les centrales) ; le niveau de responsabilité me semble aujourd'hui plus élevé », a-t-il dit.

Le non catégorique des centrales sur toute baisse de salaire ne l'émeut pas. « Il y a des dialogues qui commencent par non et qui évoluent par la suite », a souligné M. Landry.

Le président de la commission sur la Somalie
refuse de se laisser bousculer par YoungPresse Canadienne
OTTAWA

Si le ministre de la Défense, Doug Young, est mécontent de la lenteur des travaux de la commission d'enquête sur la Somalie, il n'a qu'à s'en prendre à son propre ministère, a déclaré hier le président de l'enquête, Gilles Létourneau.

M. Young a dit à maintes reprises au cours des dernières semaines qu'il souhaitait que l'enquête sur le malheureux déploiement du Régiment canadien aéroporté en Somalie en 1992-93 termine ses audiences d'ici le 31 mars.

Au cours d'une conférence de presse avec le premier ministre Jean Chrétien, hier, pour discuter de la situation au Zaïre, M. Young a réitéré qu'il préférerait que la commission présente un rapport et des recommandations de façon à ce que « les incidents qui se sont produits en Somalie ne se répètent pas ».

Le ministre a expliqué qu'il ne voulait pas se lancer en campagne électorale avec l'enquête encore en train de siéger. Des élections pourraient être déclenchées dès le printemps prochain.

Ces déclarations ont été citées hier par deux avocats à l'enquête. Ils se sont plaints au sujet de ce qu'ils ont décrit comme « le pouvoir en place... fourrant son nez politique dans les travaux de cette commission d'enquête ».

Gilles Létourneau, le président de la commission, a indiqué qu'il n'allait pas se laisser bousculer :

« Une fleur ne pousse pas plus



Le ministre de la Défense, Doug Young, le premier ministre Jean Chrétien et le ministre des Affaires étrangères, Lloyd Axworthy, au cours de leur conférence de presse d'hier.

vite parce que l'on tire dessus », a-t-il lancé.

Le président a montré du doigt le ministère de la Défense qui s'est trainé les pieds lorsque la commission lui réclamait des documents, ce qui a contribué à allonger le processus.

« Le ministère de la Défense nationale a mis plus d'un an pour remettre les documents d'une importance minime que nous avions demandés », a souligné M. Létourneau.

Ce n'est que lorsque des officiers et des bureaucrates ont été convoqués pour expliquer les délais que

les documents en question ont été mis à la disposition des commissaires.

« Nous recevons encore des documents et nous sommes toujours en train de discuter au sujet de documents que cette enquête juge pertinents et qui ne nous sont pas encore parvenus. »



Jacques Léonard

Le vérificateur se penchera sur
certaines transactions de la SIQ

DENIS LESSARD

du bureau de La Presse, QUÉBEC

Le Conseil du Trésor confirmera aujourd'hui avoir confié au vérificateur général du Québec le mandat d'examiner certaines transactions conclues par la Société immobilière du Québec entre 1989 et 1994.

Des sources, tant à la SIQ qu'au gouvernement, ont indiqué hier à *La Presse* que dans quelques cas de location à long terme, on s'attendait à ce que les dossiers soient par la suite transmis à la Sûreté du Québec. La décision du Conseil a été prise à la réunion hebdomadaire, hier.

En Chambre, le président du Conseil du Trésor, Jacques Léonard, a soulevé de nombreuses questions sur les critères de décision utilisés par l'organisme res-

pensible du parc immobilier du gouvernement — dont 10 % des bureaux étaient vides.

Des baux ont été signés « en l'absence d'étude économique, en l'absence des alternatives au renouvellement des baux, des baux accordés quand le taux de vacances, le marché et le début des compressions budgétaires militaient contre l'approche retenue par la SIQ ».

Des « locations à très long terme, 30 ans, ont été évaluées comme contrairement aux intérêts de la SIQ, absence de clauses permettant au locataire de se désister, transactions se soldant par des dépenses additionnelles, location simultanée d'espace à deux endroits pour le même service, prolongation de cinq ans d'un bail alors qu'il restait encore 12 ans à courir avant l'échéance, avec en plus des avantages pour le locateur », a énuméré le ministre

Léonard. « Et quand ces gestes furent-ils posés ? Durant l'administration libérale », conclut le ministre.

À la SIQ, toutefois on s'interrogeait ouvertement sur ce que pourrait ajouter l'enquête du vérificateur Guy Breton, les vérificateurs internes de l'organisme ayant déjà produit un dossier étoffé.

M. Léonard répondait à Yvon Bordeleau, député libéral de L'Acadie, pour qui il restait de nombreuses choses à clarifier dans l'affaire des contrats du secrétariat à la Restructuration sous Richard Le Hir. Les responsabilités politiques n'étaient pas du ressort du vérificateur, a souligné M. Bordeleau au ministre Léonard qui, déjà, siégeait comme membre du Conseil du Trésor quand les contrats controversés accordés aux firmes reliées à M. Claude Lafrance avaient eu le feu vert du gouvernement.

Éditorial

La Presse

ANDRÉ DESMARAIS
PRÉSIDENT DU CONSEIL
D'ADMINISTRATION
ROGER D. LANDRY
PRÉSIDENT
ET ÉDITEUR

CLAUDE MASSON
ÉDITEUR ADJOINT
MARCEL DESJARDINS
DIRECTEUR DE L'INFORMATION
ALAIN DUBUC
ÉDITORIALISTE EN CHEF

La faim et les moyens

Le Sommet de l'alimentation mondiale s'ouvre aujourd'hui à Rome, sous l'égide de l'Organisation des Nations unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO). Les dirigeants politiques qui y participent devront se pencher sur le sort des 840 millions de personnes sous-alimentées dans le monde.



Frédéric Wagnière

De tous les Sommets récents des Nations unies, celui de Rome est de loin celui qui aborde les problèmes avec le plus de réalisme. Cela est possible parce que les progrès réalisés depuis 20 ans au chapitre de l'alimentation mondiale, surtout en Chine et en Inde, nous permettent de nous référer à des politiques qui ont fait leurs preuves. C'est d'ailleurs là un des facteurs qui font en sorte que le nombre de personnes sous-alimentées est plus bas qu'il y a 20 ans, représentant 20 % de la population

mondiale, contre 35 % alors.

La Déclaration de Rome, qui sera sanctionnée par le Sommet, n'a donc rien en commun avec les publications du Club de Rome, dont l'idéalisme alarmiste a trop longtemps pesé sur le développement économique mondial.

La Déclaration fait sienne la conclusion d'une étude sur la faim que la Banque mondiale a publiée, il y a une dizaine d'années. Elle a constaté que la pauvreté est la cause principale de la faim, et non la pénurie d'aliments. De cette constatation, découle une nouvelle politique de développement économique. On ne s'attarde plus au faux problème du partage des ressources limitées et on voit maintenant l'aide alimentaire comme un pis-aller qui ne

résoud rien, sauf dans les cas de catastrophe naturelle ou de crise politique grave.

La pauvreté dans le tiers-monde est le plus souvent le résultat d'un chômage chronique. Or le secteur où un pays sous-développé peut le plus facilement créer de nouveaux emplois est justement l'agriculture, pour autant que les prix alimentaires ne soient pas maintenus à un niveau artificiellement bas par des subventions, visant à faciliter l'industrialisation, ou par l'état du marché international. La Chine et l'Inde sont parvenues à mettre fin à leurs disettes perpétuelles en revalorisant le travail agricole et en arrêtant de financer, sur le dos des campagnes, les industries lourdes et le développement urbain. Depuis 50 ans, on a trop souvent négligé le développement de l'agriculture, qui fournit et les emplois et les aliments.

Le Sommet souligne l'effort fait dans le cadre de l'Organisation mondiale du commerce (OMC) pour mettre de l'ordre dans la structure des prix alimentaires mondiaux. Les participants s'engageront à « poursuivre des politiques commerciales, notamment dans le domaine des denrées alimentaires, qui encourageront (les) producteurs et (les) consommateurs à utiliser les ressources disponibles de façon économiquement rationnelle et durable ». Le mot « durable », très à la mode, trouve donc sa place dans un contexte commercial et non dans celui du « développement durable », avec ses relents de rationnement et de dirigisme.

Si la lutte contre la faim dans le monde se résumait à la création d'emplois et à l'ouverture des marchés mondiaux, on n'aurait besoin d'aucune organisation spécialisée des Nations unies autre que la Banque mondiale et l'OMC. Mais le sous-développement n'est pas uniquement un phénomène économique. Il est aussi politique et

social, voire culturel. La Déclaration de Rome insiste donc sur la nécessité de développer les droits individuels et la démocratie, ainsi que l'éducation et la santé. Cela tombe sous le sens, car on ne peut pas concevoir le développement économique dans la corruption, l'injustice, l'ignorance et l'insalubrité. Ce n'est pas pour rien que la famine afflige ou menace des pays comme le Zaïre et la Corée du Nord.

De tous les Sommets récents des Nations unies, celui de Rome est de loin celui qui aborde les problèmes avec le plus de réalisme.

On a longtemps voulu résoudre le sous-développement dans le cadre d'un dialogue Nord-Sud et par une nouvelle répartition des richesses. C'est simplifier le problème à outrance, donnant de faux espoirs aux uns et effrayant inutilement les autres. Le Sommet parle davantage de la responsabilité de chaque pays en vue d'un objectif commun.

Au cours des 20 dernières années on a vu beaucoup de pays sortir de leur sous-développement pour s'industrialiser. L'aide a toujours joué un rôle modeste à côté du commerce et de l'éducation. La lutte contre la faim fait partie du même effort, et c'est à la fois faux et injurieux à l'égard des pays sous-développés de prétendre qu'il n'y a que l'aide au développement et un nouveau partage des richesses qui peuvent les sortir de la misère. Si tous les pays, riches et pauvres, respectent les engagements qu'ils prendront à Rome, beaucoup de pays auront la fierté et le mérite de sortir de leur sous-développement et de la disette par leurs propres moyens.

Apprendre à congédier

L'annonce de prochaines sessions de formation pour apprendre aux employeurs comment réduire le nombre de leurs employés sans avoir à payer les indemnités de départ auxquelles ils auraient normalement droit a provoqué de vifs remous. Et ça se comprend.

Mais ce qui est anormal et inadmissible dans cette initiative, ce n'est pas tant que des patrons cherchent à limiter les coûts de « congédiements sans cause » comme le fait que cet exercice soit officiellement endossé par la Société québécoise de développement de la main-d'oeuvre (SQDM).



Pierre Gravel

Il y a, bien sûr, quelque chose de parfaitement odieux dans la démarche de chefs d'entreprise qui se reflètent des tuyaux sur la façon, par exemple, de congédier une femme enceinte sous un faux prétexte pour éviter d'avoir à lui verser les allocations prévues dans ce cas. Ou encore de se débarrasser d'un cadre sans respecter les ententes conclues lors de son embauche tout en le persuadant qu'il est traité équitablement.

Il reste qu'au-delà de son caractère public, qui lui donne une dimension particulièrement choquante, ce programme, mis au point par l'Institut canadien, de Toronto, et offert dans divers grands centres avec la collaboration de spécialistes locaux, ne fait que divulguer des « trucs » qui sont déjà monnaie courante dans bien des milieux. Et dont, sans tomber dans le cynisme, il faut une bonne dose de naïveté pour s'en étonner.

Que des employeurs consultent leurs avocats pour découvrir des astuces susceptibles de leur faire réaliser des économies tout en respectant la lettre de la loi à défaut de son esprit, c'est tout à fait normal. À la limite, c'est une préoccupation qui s'inscrit dans la même logique que le recours à l'aide d'un fiscaliste pour échapper à toute la rigueur de l'impôt. Même si, en l'occurrence, ce n'est pas très édifiant parce qu'il ne s'agit plus, cette fois, de se dérober face au Trésor public mais de priver littéralement des personnes de revenus auxquelles elles ont normalement droit.

En ce sens, ce colloque, qui se tiendra en janvier prochain à Montréal, ne fait que mettre à la portée de tous les patrons une expertise que, jusqu'ici, les plus importants avaient, seuls, les moyens de se payer. Il n'a, en soi, rien de scandaleux même s'il ne contribuera certainement pas à redorer le blason d'un patronat inhumain et sans cœur uniquement préoccupé de ses profits.

Ce qui dépasse l'entendement, par contre, c'est que les frais engagés par les entreprises pour participer à ces séances soient considérés comme des dépenses de formation par l'organisme public ayant la responsabilité de la Loi sur le développement de la main-d'oeuvre. Au lendemain du Sommet sur l'emploi, où les participants ont fait semblant de s'entendre pour combattre le chômage, voilà qu'on accorde officiellement des cours ouvertement axés sur les meilleurs moyens de l'accroître sans qu'il en coûte trop cher aux employeurs.

On peut présumer qu'en acceptant d'avaliser ce projet pour le moins discutable, la SQDM s'en est fait passer « une p'tite vite ». Et il faut espérer qu'elle trouvera à son tour une astuce légale pour retirer sa caution à ce projet qui se situe à l'opposé de son mandat et se sortit du gupier où elle s'est mise. Mais, même dans cette hypothèse, ses dirigeants auront beaucoup à faire pour dissiper les plus graves effets de ce faux pas.

Ce que plusieurs retiendront, en effet, de cette histoire, ce n'est pas tant que des experts en matière de formation de la main-d'oeuvre se soient fait avoir. C'est que certaines craintes, qui se sont exprimées avant l'adoption de cette loi, étaient fondées. Surtout celles qui prédisaient que cette nouvelle intervention de l'État dans le fonctionnement des entreprises ouvrirait la porte à des interprétations folichonnes.



DRÔTES RÉSERVÉS

LA PRESSE ET VOUS

Dédommagement injuste ?

Il y a quelques jours, enfoui dans une page quelconque de *La Presse*, un petit article nous informait, comme ça en passant, que les sinistrés du Saguenay seraient dédommagés par le gouvernement du Québec et par la Croix-Rouge pour les dommages causés (on s'en souvient...) à leurs chalets et résidences secondaires. J'avoue publiquement que j'ai commis un péché en lisant cet article : j'ai sacré... Et quand j'y repense, je sacre encore...

Ce qui est enrageant, ce n'est pas tant de savoir que ce dédommagement sera de 10, de 25 ou de 50 pour cent du montant des dommages, mais c'est surtout d'apprendre que le gouvernement donne son aval à un tel dédommagement. Il aurait pu, mais il ne veut pas, se contenter de paroles réconfortantes. C'est une décision vraiment inexplicable, à moins que... Non, je ne dirai pas le fond de ma pensée, car je veux demeurer dans la limite du raisonnable et du rationnel et ne pas succomber à la tentation de faire de la politcaillèrie...

Il semble que la Croix-Rouge aura de la difficulté à dépenser, jusqu'à la dernière « cenne », les 26 millions qu'elle a ramassés. Elle a un surplus de générosité à gérer. Le gouvernement vient à sa rescousse en lui demandant de s'associer à lui pour faire quelque chose pour les centaines de chalets et de résidences secondaires endommagés du Saguenay. Ça part sûrement d'un bon sentiment.

Mais le RDQ (restant du Québec) a un problème avec toute cette démarche. Il sait qu'il existe des gens qui sont, au moins autant, sinon plus, miséreux que les gens du Saguenay qui ont été éprouvés cet été. Sûrement que ces gens pourraient bénéficier de ce sur-

plus (qui met la Croix-Rouge dans l'embarras) de générosité manifesté par les Québécois, et des gens de l'extérieur du Québec, dans les circonstances que, tous, nous connaissons.

Ainsi, avant de se préoccuper et de s'occuper des résidences secondaires des Saguenéens, on pourrait peut-être faire un petit quelque chose de supplémentaire, comme ça, sans prévenir, envers ceux et celles qui n'ont pas (ou si peu) de résidence primaire. Ce serait sûrement une meilleure façon de disposer de la générosité des gens.

Normand BRISEBOIS
Boisbriand

La voie de l'avenir

Vouloir créer des emplois n'est qu'une partie de la solution. Le vrai problème c'est qu'il va y avoir de plus en plus de monde et de moins en moins d'emplois. Le Bien-être social, même si cela semble ridicule, est la voie de l'avenir. Un jour ou l'autre, la société se verra dans l'obligation de subvenir aux besoins de plus en plus de gens sans travail. L'ère du grand partage est à nos portes. Ce n'est pas trop tôt.

Raymond LÉVESQUE
Longueuil

La gratuité scolaire complète, ça n'existe plus !

Dans un article publié le 2 novembre dernier, une mère de famille critiquait les écoles qui organisent des activités parascolaires en sollicitant une contribution financière des parents : « Souvent, d'ailleurs, ces projets ont des objectifs pédagogiques douteux », disait-elle !

Mais qu'ont-ils donc tous ces Qué-

bécois à vouloir s'enfermer dans leur petit monde ? N'est-ce pas merveilleux que des enfants puissent ouvrir leurs horizons à d'autres cultures, d'autres réalités et puissent parfois faire le vide et s'amuser un peu ? N'est-ce pas une chance unique pour un enfant que de laisser de côté les manuels scolaires pour visiter le Biodôme ou un musée et ainsi découvrir de nouvelles choses et peut-être même une nouvelle passion, un nouveau passe-temps ?

Bien sûr, ces activités ne sont pas toujours gratuites. Une minorité de familles n'ont pas les ressources nécessaires pour permettre à leurs enfants de participer à ces sorties. À cause de cet état de fait, on demande aux écoles de prévoir moins d'activités ou de les annuler, ou encore, de les rendre gratuites. Mais pourquoi faudrait-il priver des enfants de découvertes parce que certains ne peuvent y participer ?

Enfin, il est vrai que, pour financer ces projets, les parents se retrouvent bien souvent à vendre du chocolat pour leurs enfants. Alors là, c'est leur problème s'ils ne laissent pas cette responsabilité aux enfants. Je pense que c'est un moyen efficace de leur faire réaliser que, pour obtenir quelque chose, il faut souvent faire face à des obstacles et redoubler d'efforts. C'est la meilleure façon de leur faire apprécier ce qu'ils obtiennent et de leur faire découvrir la fierté qui résulte de l'effort.

Mais nous vivons dans une société où tout coûte toujours trop cher, où tout devrait être gratuit. La loi du moindre effort, plusieurs la connaissent. Restez dans vos illusions petits Québécois, vous irez loin, très loin ; mais pas en France, ni en classe verte, blanche, bleue ou rouge !

Isabelle VALLÉE
Longueuil

Opinions

Le Québec était-il fasciste en 1942?

JACQUES ROUILLARD

L'auteur est professeur au département d'histoire de l'Université de Montréal.

La confession de Jean-Louis Roux a ranimé le débat autour de la présence d'un courant nazi, fasciste et antisémite au Québec, dans les années 1930 et 1940. Il avoue avoir arboré une croix gammée sur son sarrau de laboratoire et avoir participé à une « émeute » à Montréal où des groupes de jeunes, en route pour saccager les bureaux du journal *The Gazette*, ont brisé des vitrines de magasins appartenant surtout à des Juifs.

Effectivement, il y a eu des groupes et des intellectuels qui ont manifesté des penchants fascistes et antisémites, particulièrement dans les années 1930. Mais la tendance, depuis quelque temps, à braquer les feux de l'actualité sur ces groupes agit comme un miroir déformant et amène à exagérer indûment leur importance dans la société francophone de l'époque.

La manifestation à laquelle a participé Jean-Louis Roux survient après une assemblée organisée par la Ligue de défense du Canada, en février 1942, pour protester contre la décision du gouvernement fédéral d'organiser un référendum pan-canadien pour le libérer de la promesse solennelle de ne pas imposer la conscription pour service outre-mer. La promesse faite en 1940 par les politiciens fédéraux visait particulièrement les Canadiens français qu'on savait réfractaires à l'envoi de conscrits pour combattre en Europe. À noter que les groupes nationalistes francophones ne s'opposaient pas à la conscription pour la défense du Canada ou à l'envoi de volontaires, mais ils s'opposaient à l'obligation faite aux conscrits de servir outre-mer. Ils percevaient le conflit comme une autre guerre impériale où la Grande-Bretagne voulait entraîner le Canada sans que ce dernier n'ait d'intérêts si fondamentaux qu'il doive obliger ses jeunes à « payer l'impôt du sang ». (...)

Les orateurs à l'Assemblée organisée par la Ligue de défense du Canada (8 000 à 10 000 personnes) s'indignent de la décision d'Ottawa de revenir sur sa promesse et conseillent de voter NON au prochain plébiscite. Il n'y a rien dans leurs propos d'antisémite ou de sympathique envers l'Allemagne. Le principal orateur, Henri Bourassa, fondateur du *Devoir* et bien connu pour avoir dénoncé l'antisémitisme chez les siens, prêche le calme et la modération. (*Le Devoir*, 12 février 1942, p. 6; *La Presse*, 12 février 1942, p. 3) Le conseil n'est pas suivi par tous puisque des jeunes se répandent dans les rues de Montréal après la manifestation. Certains chantent le *O Canada* pour bien montrer leur attachement à leur pays (autonomie) et brûlent le drapeau britannique, symbole de la dépendance du Canada envers la Grande-Bretagne. Ils veulent aussi s'en prendre aux bureaux du journal fortement conscriptionniste *The Gazette* et, pour montrer leur frustration, ils brisent des vitres de tramways et de commerces, particulièrement ceux d'israélites en scandant « À bas les Juifs ». Ces deux derniers éléments sont évidemment révélateurs de leur antisémitisme. Mais l'assemblée comme telle n'était en rien dirigée contre les Juifs et les orateurs étaient soucieux de présenter leur point de vue à titre de Canadiens et non de Canadiens français.

La Ligue pour la défense du Canada réussit à canaliser le mécontentement du Canada français, même si la plupart des médias d'information sont du côté du gouvernement et que la censure de guerre pèse sur eux. Les résultats du plébiscite montrent un clivage profond entre francophones et anglophones au Canada : le Québec vote NON à 71 % et le reste du pays OUI à 80 %. Si on pouvait isoler le vote francophone au Québec, c'est probablement à plus de 80 % que les francophones votent NON. Les Canadiens français réalisaient encore une fois leur statut de minorité au Canada quand vient le temps de trancher sur un enjeu important. Après le référendum, la Ligue pour la défense du Canada devient un parti politique, le Bloc populaire canadien, qui présente des candidats aux élections provinciales de 1944 et fédérales de 1945 avec un programme tout ce qu'il y a de plus modéré.

C'est dans ces circonstances troublées que Jean-Louis Roux décide de dessiner une croix gammée sur son sarrau, symbole du pays et du régime contre qui le Canada est en guerre. Certains y ont vu une adhé-

sion au nazisme et une manifestation d'antisémitisme. Pour le nazisme, ce serait très étonnant, compte tenu du milieu qu'il fréquente; pour l'antisémitisme, il en subit l'influence comme il l'avoue lui-même dans sa lettre de démission. Mais si on tient compte du contexte du début de l'année 1942, son geste est probablement bien plus une bravade pour scandaliser, dirigée non pas tellement contre les Juifs que contre les politiques conscriptionnistes du gouvernement fédéral. La croix gammée est avant tout le symbole du pays et du régime contre qui le Canada est en guerre.

Dans les années 1930 et 1940, le national-socialisme (nazisme) trouve des appuis plutôt faibles au Canada français et encore moins pendant la Deuxième Guerre. Le groupe qui l'incarne le mieux au Québec, le Parti national social chrétien, fondé par Adrien Arcand en 1934, est né dans le sillage de la crise économique de 1929. Au-delà des exagérations des journaux et des dirigeants du groupe, son membership ne dépassera pas 1 800 membres pour l'ensemble du Canada, selon certains dirigeants qui ont fait défection du groupe. Comme le montre l'historien Martin Robin dans son livre (*Shades of Right, Nativist and Fascist Politics in Canada, 1920-1940*, University of Toronto Press), les francophones sont loin d'avoir le monopole de ce genre de mouvement. D'autres groupes fascistes se développent au Canada anglais où flottent aussi un sentiment antisémite avant la Deuxième Guerre (*Blue Shirts of Canada, Canadian Union of Fascists*, etc. Ibid., p. 185-232.) D'ailleurs, en 1938, le parti d'Arcand fusionne avec des groupes fascistes anglophones pour devenir le Parti de l'Unité nationale. L'entrée du Canada en guerre va discréditer complètement tous ces groupes, y compris celui d'Arcand, au Canada comme au Québec.

Dans l'analyse que certains auteurs font du fascisme et de l'antisémitisme chez les francophones au cours de cette période, il y a malheureusement le réflexe d'identifier le Canada français à ses tendances les plus conservatrices, soit à certaines revues et à des journaux comme *Le Devoir* et *L'Action catholique*, de Québec. Ces journaux ont été fondés pour faire contrepoids aux quotidiens à grand tirage que sont *La Presse* et *Le Soleil* et ils défendent fidèlement l'enseignement social de l'Église catholique. Ces deux derniers quotidiens ont des tirages de beaucoup supérieurs à ceux des journaux catholiques : *La Presse* vend 177 000 exemplaires en 1942, *Le Soleil* 75 000, *L'Action catholique* 70 000 et *Le Devoir* 17 000 (source ABC). À mesure que des historiens s'intéressent à ces journaux, leurs travaux montrent qu'ils sont animés d'une vision libérale de la société et qu'ils propagent un discours bien différent de la presse clérico-conservatrice, y inclus sur le sujet qui nous intéresse.

Aussitôt que Hitler prend le pouvoir en Allemagne en 1933, *La Presse*, *Le Soleil* et *Le Canada*, organe du Parti libéral, critiquent très sévèrement la dictature nazie dans de nombreux éditoriaux et témoignent de leur attachement à la démocratie. (Claude Couture, *La presse libérale au Québec entre 1929 et 1935. Analyse de contenu des éditoriaux de La Presse, du Soleil et du Canada*, thèse de Ph. D., département d'histoire,

Université de Montréal, 1987, p. 260-263. Voir aussi Antonin Dupont, *Quelques problèmes politiques et sociaux (1933-1935) d'après l'Action nationale, le Canada, le Devoir*, mémoire de maîtrise (histoire), 1965, p. 53-71.) Cette presse dénonce le fascisme et l'antisémitisme aussitôt qu'il se manifeste dans la province et elle appelle à la tolérance à l'égard des Juifs. Le journal *Le Canada*, dont on connaît mieux le contenu sur toute la période, s'est fait le champion de la cause juive pendant les années 1930 et 1940. Journal d'opinion comme *Le Devoir*, il a un tirage comparable pendant toute cette période (15 000, en 1942). Ses éditoriaux fustigent l'antisémitisme et se portent à la défense de la minorité juive. Pendant la Deuxième Guerre, il dénonce très tôt les persécutions juives en Allemagne et commence à rendre compte de leur extermination à la fin de 1942. (...)

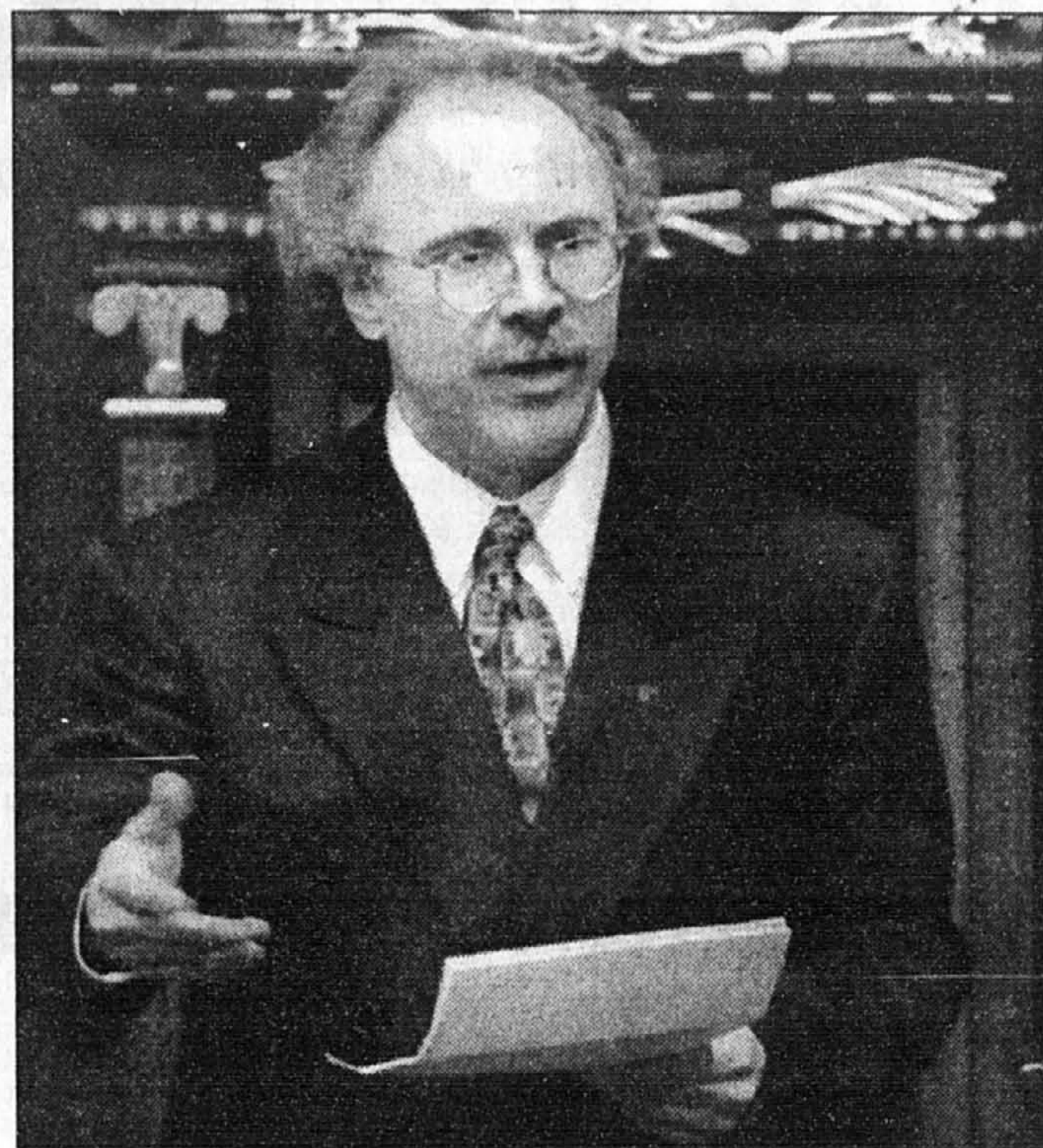
Comme on le sait, l'attitude de la presse clérico-conservatrice est teintée de méfiance et d'hostilité envers la communauté juive. Durant la guerre, elle ne rend compte des centres d'extermination contre les Juifs en Europe qu'en 1943 et elle le fait beaucoup plus rarement que *Le Canada*. Elle ne s'y attarde vraiment qu'à la fin de la guerre. Après le conflit, elle est plus réservée mais toujours suspicieuse et critique des actions des Juifs jusqu'à la fin des années 1940.

Ce n'est pas mon intention dans cette courte mise au point d'élaborer sur le caractère « fascisant » de la presse clérico-conservatrice, dans les années 1930 et 1940. De nombreuses nuances s'imposent, surtout que ce courant au Québec comporte une dimension anti-étatique importante à cause de l'influence cléricale. Je m'arrête uniquement sur l'attitude que pouvait avoir le journal *Le Devoir* envers les régimes fascistes puisque l'affaire Roux en a amené plusieurs à s'interroger. Je m'inspire du mémoire de maîtrise en histoire de Paul Gareau qui porte précisément sur l'attitude du journal à l'égard de ces régimes. (Paul M. Gareau, *L'attitude des nationalistes traditionnels du Devoir face aux fascistes européens et américains (1929-1940)*, mémoire de maîtrise, 1992.) À partir du milieu des années 1930, le quotidien devient très critique du régime nazi quand il commence à persécuter les catholiques et les Juifs et qu'il représente une menace pour la paix en Europe. Avec la guerre, il en brosse un tableau sinistre au même titre que l'URSS, ce qui n'est pas peu dire pour ce journal catholique. Ses lecteurs assidus ne peuvent qu'avoir de l'aversion pour le régime d'autant plus que Mgr Gauthier, archevêque de Montréal, condamne le groupe d'Arcand en 1938 et le nazisme en 1940.

À propos de l'Italie, le journal présente une image plutôt positive jusqu'en 1938, année où le Duce lie sa cause au Führer et que le pape dénonce avec force la doctrine raciste et fasciste de Mussolini. Deux ans plus tard, c'est une condamnation totale quand l'Italie attaque sournoisement la France. Pour sa part, la cause franquiste reçoit un appui complet du journal pour qui la guerre civile en Espagne (1936-1939) est une lutte entre le catholicisme (Franco) et le communisme athée (républicains).

Ainsi donc, caractériser le Québec francophone des années 1930 et 1940 de société fasciste et antisémite manque pour le moins de nuances. Le national-socialisme ne rejoint qu'une petite minorité de francophones, probablement pas plus au Québec que dans les autres provinces. La presse quoti-

dienne est nettement divisée sur l'attitude à avoir avec les Juifs et les régimes fascistes. Les journaux clérico-conservateurs font montre à l'occasion d'antisémitisme (rien de comparable aux feuilles d'Arcand) et ils présentent sous un jour favorable, jusqu'à la guerre, les régimes fascistes d'Italie et d'Espagne. Au Québec, le bouillonnement sociopolitique des années 1930 donne naissance à l'Union nationale de Duplessis, en 1935, qui remporte les élections l'année suivante. Il est défait en 1939 par le Parti libéral de Godbout, dont l'organe au Québec est *Le Canada*.



Le président de l'Assemblée nationale, J.-P. Charbonneau.

La « bataille du temps » de J.-P. Charbonneau

RUSSELL DUCASSE

L'auteur est politologue.

Dans le passé, M. Jean-Pierre Charbonneau s'est penché sur les agissements du monde interlope, à Montréal, et a même failli y laisser sa peau. On l'a connu comme sauveur d'OXFAM-Québec, secourue par un scandale de détournement de fonds. Il pratique aussi le karaté avec brio.

Mais pourra-t-il, cette fois comme président de l'Assemblée nationale, gagner « la bataille du temps » qu'il vient d'engager avec son projet de réforme parlementaire conçu pour rehausser la crédibilité des élus auprès de la population? Ami de M. Philippe Séguin, son homologue du Palais de Bourbon, en France, il suit à peu près le même plan d'attaque que lui en proposant des aménagements au calendrier et à l'horaire de l'Assemblée et des commissions et une réglementation plus stricte des temps de parole généraux des diverses motions inscrites dans le Règlement de l'Assemblée.

Ainsi, le président Charbonneau souhaite faire siéger l'Assemblée pendant une plus grande partie de l'année : du deuxième mardi de février au 15 juin et du deuxième mardi de septembre au 15 décembre avec des interruptions de travaux pendant les deux semaines suivant le dimanche de Pâques et pendant les deux semaines suivant le dernier dimanche d'octobre. Il veut également abolir les séances du soir en session ordinaire « où l'Assemblée prend parfois des décisions majeures lorsque la plupart des citoyens sont au lit ». Alors que le gouvernement mène à rebrousse-poil la lutte contre le déficit, il invite le Parlement à faire sa part par une réduction générale des temps de parole de ses membres. Citant la mieux connue des lois de Parkinson — plus on dispose de temps pour accomplir un travail, plus ce travail précisément prend du temps — et le vieux dicton, le temps c'est de l'argent, il propose de réduire de 25 % ou plus les temps de parole prévus dans le Règlement et de limiter certaines interventions dont la durée est actuellement indéterminée. Il veut aussi diminuer d'environ 25 % les débats restreints, c'est-à-dire les débats dont la durée globale est fixée dans le Règlement et qui, en règle générale, excluent d'avance la participation de tous les députés, comme par exemple les débats sur les rapports des commissions contenant des recommandations, les débats sur l'adoption des crédits budgétaires par l'Assemblée et le débat sur le discours du budget (Réforme parlementaire : proposition du président de l'Assemblée nationale, monsieur Jean-Pierre Charbonneau ; présentation générale et première phase, octobre 1996).

En accédant au fauteuil présidentiel, le 12 mars 1996, M. Charbonneau avait dit à ses collègues et à ceux-là même qu'il avait invité à son investiture que, sous sa gouverne, la réforme ne serait pas un rêve sans lendemain. « Arrive un moment, ajoutait-il, où l'audace de changer l'ordre des choses n'est plus de la témérité, mais une question de respect élémentaire pour le peuple souverain, qui attend impatiemment d'en avoir pour son argent ». On cherche en vain cependant ce qu'il y a d'audacieux dans ce nouvel épisode de la réforme parlementaire qui doit sa logique uniquement aux priorités de l'heure, soit l'assainissement des finances publiques. Une fois reconnu le bien-fondé de réaménager l'horaire de l'Assemblée et les temps de paroles pour éviter notamment les palabres

inutiles, les joutes de procédure et la fatigue excessive avec tout son lot de scènes disgracieuses, le coup d'audace serait de livrer la « guerre de l'indépendance », celle qui ferait en sorte que les commissions parlementaires atteignent le degré d'autonomie leur permettant d'utiliser à bon escient les pouvoirs qui leur sont dévolus. Un rapport du Secrétariat des commissions, publié en mars 1995, ne manquait pas de pointer les forces de résistance de la réforme et d'esquisser des lignes d'offensive. Tant que la discipline de parti et la règle de la double majorité des commissions permettront de récupérer les travaux à des fins partisans, tant que les présidents des commissions ne seront pas de véritables présidents, avec des pouvoirs réels leur permettant d'assumer leur leadership et de faire contrepoids à l'influence prédominante de l'Exécutif, tant que le leader du gouvernement continuera d'intervenir dans les négociations entourant la tenue de mandats d'initiatives ou de surveillance dévolus aux commissions, tant que le chef et le leader de l'Opposition ne manifesteront pas le même esprit d'ouverture en laissant aux présidents et vice-présidents issus de leur parti pleine latitude pour l'organisation des travaux des commissions, tant que l'ambition suprême d'un élu sera d'accéder au cercle influent du Conseil des ministres, les meilleures intentions vont fondre comme neige au soleil.

Il faut reconnaître que le dernier document soumis aux députés par le Cabinet du président est tout imprégné du style du député de Bordeas. Le ton combatif, l'éloquence et la conviction y sont. « Il faudra, somme-t-elle, en arriver à négocier un « désarmement équilibré » entre toutes les formations politiques qui leur permettra, par la suite, de livrer à l'électorat un généreux « dividende de la paix ». Et c'est probablement par habileté que cet adepte du karaté livre sa lutte en commençant par le moins périlleux de ses coups. Car, quoiqu'il dise, le réaménagement du temps de travail des parlementaires ne constitue pas une réforme en soi. Si nécessaire soit-il, il n'a pas une importance telle qu'il faille renvoyer à plus tard les autres phases de la réforme, notamment celles touchant le fonctionnement général de l'Assemblée et de ses commissions permanentes et spéciales. En France, certes, le groupe de travail constitué par Philippe Séguin, en 1993, avait considéré qu'il était impératif de faire la bataille du temps à l'Assemblée nationale aux prises avec des familles politiques diverses et très aguerries, un gouvernement de la République prépondérant, un Conseil constitutionnel « humiliant » et avec, bien sûr, des débats de politique intérieure et extérieure on ne peut plus complexes. Mais ici, au Québec, on n'a pas la même dynamique des forces en présence et le système politique et parlementaire est différent.

En août 1966, on pouvait lire dans la revue britannique, *The Economist*, la remarque suivante : « Le Gouvernement voit surtout dans le Parlement une machine à enregistrer ses projets de loi. Sur les premières banquettes de l'opposition, on le considère comme un tremplin pour la propagande. Aucun des deux camps ne désire qu'il devienne une force en lui-même. » Trente ans plus tard et à quelque trois ans du nouveau millénaire, cette observation n'a pas perdu son acuité et la réforme du Parlement n'a son rang que dans nos utopies.



Jean-Louis Roux

Politique

Le NPD dénonce les déductions fiscales relatives aux lobbies

Ces déductions font perdre à Ottawa 50 millions de dollars, soutient Alexa McDonough

JULES RICHER

de la Presse Canadienne, OTTAWA

Parce que le trésor fédéral y perdrait des dizaines de millions de dollars par année, Ottawa devrait abolir les déductions fiscales accordées aux grandes sociétés qui ont recours à des spécialistes en lobby gouvernemental, soutient le chef du NPD, Alexa McDonough.

Citant des économistes non identifiés, Mme McDonough estime que les pertes pourraient atteindre au moins 50 millions.

« Tandis que les Canadiens de la classe moyenne ont de plus en plus de difficulté à influencer le gouver-

nement, les grandes sociétés disposent d'un accès facile au gouvernement grâce à des firmes de lobby payées à fort prix », a-t-elle souligné, hier.

« Et qui paie pour cela ? Les contribuables canadiens. Ce n'est pas



Alexa McDonough

correct et c'est injuste », a-t-elle ajouté.

Mme McDonough, qui mène son parti sans disposer de siège à la Chambre des communes, prétend que les firmes de lobby travaillent contre les intérêts des Canadiens moyens. Elle a cité l'exemple des grandes sociétés pharmaceutiques qui auraient réussi à retarder la disponibilité des médicaments géni-

riques grâce à un lobby bien orchestré. Cette mesure aurait coûté des milliards aux Canadiens.

La chef du NPD en a particulièrement contre la déduction de frais de représentation, permise aux firmes de lobby. « Un régime fiscal équitable n'accepterait pas que l'on puisse déduire les diners et les cocktails, dont les seules raisons d'être sont des prix plus élevés et moins d'emplois pour les Canadiens », a-t-elle dit.

Réagissant à ces assertions, Michael Coates, président de Hill et Knowlton, une des plus importantes firmes de lobby d'Ottawa, soutient que les groupes de pressions

comme le sien jouent, dans la société, un rôle aussi légitime que les avocats et les comptables.

« Les avocats et les comptables font constamment des représentations auprès du gouvernement, et les entreprises qui les emploient déduisent ces dépenses », affirme-t-il.

Selon lui, tous ont le droit de faire des représentations dans le système démocratique canadien. M. Coates croit que le NPD s'est lancé dans une croisade contre les firmes de lobby dans un but strictement partisan.

De généreuses allocations de voyage

MICHEL HÉBERT

de la Presse Canadienne, QUÉBEC

Les députés de l'Assemblée nationale voyagent beaucoup moins sur Internet que sur les autoroutes 20 et 40.

Contrairement à l'inforoute, circuler sur les autoroutes du Québec leur accorde un remboursement de 0,37 \$ du kilomètre parcouru.

Le « Règlement sur les allocations aux députés » accordé un tel taux aux députés de l'Assemblée nationale. En 1990, ce taux était de 0,32 \$.

Un règlement, concède une source autorisée, empreint de générosité.

Hypothèse : si quatre députés d'une même région prennent une seule automobile pour aller de

l'Assemblée nationale à leur comté respectif, il n'y a pas que le conducteur qui pourra réclamer un remboursement. Les quatre pourront l'exiger en toute conformité avec le règlement.

Est-ce que les restrictions budgétaires toucheront ce genre d'avantages ?

« Aucune décision n'a été prise », a déclaré hier le président du Conseil du trésor, Jacques Léonard.

Nouvelles allégations de conflit d'intérêts contre Klein

Presse Canadienne
EDMONTON

Le commissaire à la déontologie de l'Alberta a entrepris une enquête à la suite de nouvelles allégations impliquant le premier ministre Ralph Klein.

Le chef conservateur aurait contrevenu à la loi sur les conflits d'intérêts en faisant la promotion d'une société dont sa femme, Colleen, était actionnaire.

Ces allégations, faites par l'opposition libérale, laissent entendre que M. Klein, lors d'une mission commerciale en Chine, en 1994, a fait la promotion de Multi-Corp, une société de Calgary dont Mme Klein possédait 10 000 actions.

Le commissaire à la déontologie, Bob Clark, a déjà enquêté sur l'affaire, il y a plus d'un an. Il avait alors conclu qu'il n'y avait pas eu

d'infraction en décembre 1993, quand Colleen Klein avait acquis ces actions pour 1 \$ pièce alors qu'elles se transigeaient à 1,62 \$ en bourse.

« Ce n'est pas une réouverture de la précédente enquête, a souligné hier, dans un communiqué, M. Clark. Les allégations cette fois (du député Frank Bruseker) portent sur des événements survenus lors de la mission du premier ministre à Hong Kong et en Chine, en 1994, puis lors de la visite en Alberta du gouverneur de la province du Guangdong. »

Plus tôt dans la journée, le premier ministre Klein avait accusé les libéraux d'abus de procédure : « Quand arrivons-nous à une situation d'abus ? Nous pouvons nous poser la question ».

Cet achat d'actions par son épouse a déjà été scruté quatre fois, a ajouté M. Klein, et rien de repré-

hensible n'a été trouvé.

Le commissaire Clark prévoit envoyer des questionnaires à M. Klein et à d'autres personnes ayant eu à voir avec ce litige.

De l'avis de l'opposition libérale, il faut mener une enquête formelle avec des témoignages assermentés. M. Klein réplique que ses adversaires cherchent à étirer l'affaire Multi-Corp simplement pour le discréditer, en vue des élections attendues pour le printemps.

Face aux critiques coissantes, Colleen Klein avait vendu, à la fin de 1995, ses parts dans cette compagnie qui vend des logiciels informatiques. Elle a alors versé à des oeuvres de charité une partie de son bénéfice de 51 000 \$.

Des comptables et avocats ont touché leurs honoraires mais, au bout du compte, « un montant net de 40 000 \$ est allé à des oeuvres », a affirmé M. Klein.

Un climat de changement règne dans les entreprises canadiennes.

Le programme Défi-climat (Mesures volontaires et Registre) souligne les efforts des organismes canadiens qui se sont démarqués en prenant des mesures pour limiter leurs émissions de gaz à effet de serre. Le programme Défi-climat a été mis sur pied pour aider le Canada à respecter son engagement international d'atténuer le changement climatique. Les entreprises canadiennes reconnaissent l'importance de cette question — plus de 600 organismes des secteurs privé et public ont accepté de relever le défi à ce jour — et se sont engagées à changer leur mode de fonctionnement afin de limiter leurs émissions nettes de gaz à effet de serre.

Les entreprises et les organismes ci-dessous ont reçu un prix du programme Défi-climat en reconnaissance de leur leadership dans leur secteur respectif. Le 23 octobre, ils ont reçu leur prix des mains de l'honorable Anne McLellan, ministre de Ressources naturelles Canada et championne de ce partenariat unique en son genre entre le gouvernement fédéral, les provinces et le secteur privé.

- AIR CANADA
- ASSOCIATION CANADIENNE DE L'ÉLECTRICITÉ
- ASSOCIATION CANADIENNE DES FABRICANTS DE PRODUITS CHIMIQUES
- ASSOCIATION CANADIENNE DES PIPELINES DE RESSOURCES ÉNERGETIQUES
- ASSOCIATION CANADIENNE DES PRODUCTEURS DE PÂTES ET PAPIERS
- ASSOCIATION CANADIENNE DES PRODUCTEURS PÉTROLIERS
- ASSOCIATION CANADIENNE DU GAZ
- AVENOR INC.

- B.C. HYDRO
- CAMBRIDGE LEASEHOLDS LIMITED
- CHARLES HANTHO
- CHRYSLER CANADA LTÉE
- CONSUMERS GAS
- DOMINION TEXTILE INC.
- FLETCHER CHALLENGE CANADA LIMITÉE
- GARDINER OIL AND GAS LIMITED
- GOUVERNEMENT DE L'ALBERTA
- HEALTH CARE CORPORATION OF ST. JOHN'S
- HÔTELS ET VILLÉGIATURES CANADIEN PACIFIQUE
- HUSKY OIL LTD
- INSTITUT CANADIEN DES PRODUITS PÉTROLIERS
- INSTITUT CANADIEN DES TEXTILES
- MACMILLAN BLOEDEL LTÉE

- NORTHWESTERN UTILITIES LIMITED
- NOVA CORPORATION
- ONTARIO HYDRO
- POTASH CORPORATION OF SASKATCHEWAN INC.
- PRODUITS FORESTIERS E.B. EDDY LTÉE
- SASKPOWER
- SHELL CANADA LIMITÉE
- SOCIÉTÉ D'ÉLECTROLYSE ET DE CHIMIE ALCAN LTÉE
- STELCO INC.
- STORA FOREST INDUSTRIES LIMITED
- SUNCOR INC.
- TRANSALTA CORPORATION
- UNIVERSITÉ DE CALGARY
- UNIVERSITÉ DE TORONTO
- UNIVERSITÉ DU QUÉBEC À MONTRÉAL
- VIREDIAN INC.
- WEYERHAEUSER CANADA LTD

Pour plus d'information, communiquez avec le Bureau du Défi-climat, 580, rue Booth, 19^e étage, Ottawa (ON) K1A 0E4 Tél. : (613) 996-6698
Courriel élec. : VCRInfo@es.nrcan.gc.ca http://www.vcr-mvr.ca



« Il n'y aurait pas de démocratie parlementaire sans les journalistes et les médias d'information », a soutenu hier le président de l'Assemblée nationale, Jean-Pierre Charbonneau, à l'occasion du 125^e anniversaire de la Tribune de la presse.

La Tribune de la presse célèbre ses 125 ans

NORMAN DELISLE
de la Presse Canadienne, QUÉBEC

Trop peu de femmes journalistes sont affectées au secteur politique, a déploré hier le ministre de la Culture, Louise Beaudoin.

Prenant la parole à l'Assemblée nationale à l'occasion d'une motion soulignant le 125^e anniversaire de la Tribune de la presse, Mme Beaudoin a signalé que « malheureusement trop peu de femmes » exercent la profession de courriéristes parlementaires.

« Connaissant ma position sur une présence accrue des femmes en politique, je formule aujourd'hui le souhait de voir s'accroître le nombre de femmes journalistes à la Tribune de la presse », a dit Mme Beaudoin.

Elle a rappelé que la Tribune de la presse existe depuis 1871, mais ce n'est qu'au début des années 1960 que les premières femmes sont arrivées comme journalistes au parlement québécois. Mme Beaudoin a noté qu'à la pionnière Evelynne Dumas, ont succédé les Francoise Côté, Lisa Balfour et Gisèle Gallichan.

À peine une demi-douzaine de femmes sont actuellement en poste à l'Assemblée nationale sur quelque 40 journalistes. Il y a par contre une majorité de femmes au sein des responsables des services de documentation parlementaire des entreprises de presse.

Quant au président de la Chambre, Jean-Pierre Charbonneau, député de Borduas et lui-même un ancien journaliste, il a soutenu qu'il n'y « aurait pas pas de démocratie parlementaire sans les journalistes et les médias d'information ».

« Il ne faut pas avoir unique-

ment la liberté d'expression, il faut aussi avoir la liberté d'information ». Il a invité les journalistes à « développer l'angoisse de la vérité ».

Pierre-Étienne Laporte, député d'Outremont, a lui aussi souligné que « la diffusion de l'information politique est primordiale dans l'exercice de la démocratie ».

« Nous, parlementaires, n'apprécions pas toujours la médecine que les journalistes nous administrent, mais leur travail est essentiel », a dit le député Laporte.

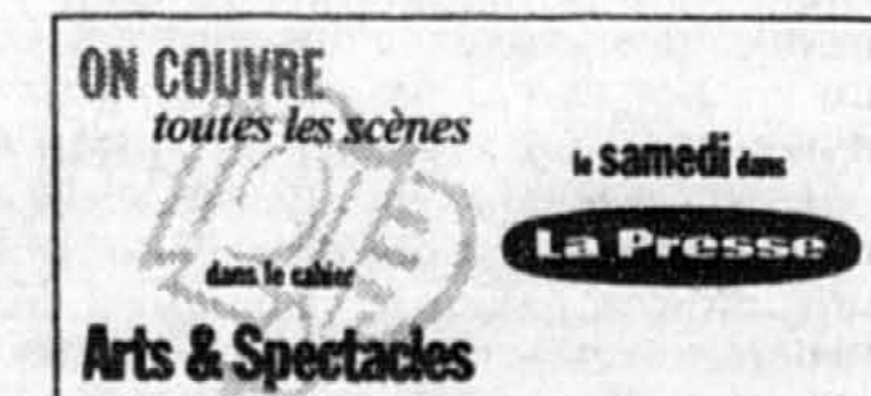
Plusieurs événements ont marqué hier, à l'Assemblée nationale, le 125^e anniversaire de la Tribune de la presse, l'organisme qui regroupe les courriéristes parlementaires.

À midi, en présence du président de la Chambre, Jean-Pierre Charbonneau, et du président de la Tribune, le journaliste Pierre April, une maquette a été dévoilée et un recueil de témoignages compilés depuis 125 ans a été lancé officiellement.

Le recueil contient des textes de Michel David, Gilles Lesage et Lyliane Gagnon, mais aussi des ancêtres des journalistes politiques québécois, soit les Omer Héroux, Damase Potvin et Pierre Laporte.

Puis, un monument marquant l'anniversaire a été dévoilé sur la rue Saint-Amable, à proximité de l'édifice André-Laurendeau qu'occupe la presse parlementaire. Le monument a été dévoilé en présence de MM. Charbonneau, April, et du président de la Commission de la capitale nationale, Pierre Boucher.

En soirée, un banquet réunissant parlementaires et journalistes a été tenu.



« Conjoint de même sexe », discriminatoire ?

Presse Canadienne
OTTAWA

Trois syndicats accusent le gouvernement fédéral de faire de la discrimination à l'endroit des couples d'homosexuels et de lesbiennes en les définissant comme des conjoints de même sexe dans les conventions collectives.

Ces syndicats, qui appuient une plainte logée par deux fonctionnaires fédéraux homosexuels devant la Commission canadienne des droits

de la personne, soutiennent que le gouvernement ne devrait faire aucune distinction entre les couples hétérosexuels et homosexuels dans ses conventions collectives.

Mais un porte-parole fédéral a indiqué qu'Ottawa refusait d'adopter une définition neutre du terme « conjoint ».

Le gouvernement définit un conjoint comme une personne du sexe opposé. Il accorde le droit aux régimes d'assurance médicale et den-

taire aux partenaires d'employés gais ou lesbiennes, mais les classe dans une catégorie différente comme membres de « couples de même sexe ».

« Établir des régimes distincts perpétue la discrimination dans sa forme la plus explicite et outrageante », a affirmé l'avocat représentant l'Alliance de la Fonction publique du Canada, Andrew Raven.

Brian Saunders, un avocat du ministère de la Justice, a fait valoir

qu'il n'y avait pas de discrimination parce que les homosexuels et les lesbiennes ont droit aux mêmes avantages sociaux que les hétérosexuels.

Une affirmation que conteste un des plaignants, Stanley Moore. Les proches d'employés gais pourraient se voir refuser certains de ces avantages sociaux, a-t-il dit, donnant l'exemple de deux homosexuels, dont l'un a des enfants d'un précédent mariage. Si l'un des hommes était affecté à un poste à l'étranger,

Ottawa ne paierait peut-être pas les dépenses requises pour permettre aux enfants d'accompagner le couple, a-t-il dit.

Daniel Lavoie, porte-parole du Conseil du trésor, a indiqué que le gouvernement n'entend pas modifier la définition de conjoint parce qu'il ne considère pas ce changement nécessaire.

Un tel changement aurait des implications allant au-delà de la juridiction du tribunal des droits de la personne, a ajouté M. Lavoie.

Un cours de maths qui reviendra cher avec la calculatrice à 150 \$

Presse Canadienne
QUÉBEC

Pour chacun des 54 000 élèves qui suivront le cours Mathématiques 436 du nouveau programme d'études secondaires, le gouvernement devra assumer des frais d'une calculatrice à affichage numérique avec graphiques, au coût de 150 \$ pièce.

La facture totale grimpera à 6,5 millions, a soutenu le député libéral de Marquette, François Ouimet, en soulevant l'affaire à l'Assemblée nationale hier.

Pour chaque professeur, on devra également fournir de l'équipement didactique constitué d'acétates et évalué à 500 \$, a révélé le député Ouimet.

M. Ouimet a soutenu que la mi-

nistre de l'Éducation Pauline Marois n'était pas « consciente des impacts financiers » en adoptant ce programme.

Embarrassée, cette dernière a reconnu que l'implantation du nouveau programme « a un impact et un effet au niveau du budget ».

Mais pour évaluer cet impact, il faut tenir compte du fait que le coût de l'équipement sera amorti sur trois ou quatre ans.

De plus, Mme Marois a expliqué qu'une partie de l'argent nécessaire pour le nouveau matériel sera disponible à partir des sommes dégagées pour les anciens cours qui ne seront plus requis.

Elle a promis de vérifier le coût exact de l'implantation du nouveau cours de Mathématiques 436.

École fermée pour cause d'amiante

Reuter
NICE, France

Le maire de Nice, Jacques Peyrat, a annoncé hier la fermeture de l'école municipale d'arts plastiques en raison d'un taux d'amiante supérieur à la normale.

La villa Thiole, qui abrite l'école, présente un taux de 38 fibres d'amiante par litre d'air alors que la norme admise est de 25 fibres / litre, selon le résultat d'un audit réalisé à la demande de la mairie sur l'ensemble des bâtiments scolaires de la ville.

Selon l'étude conduite par une société indépendante de la municipalité, aucun autre établissement contrôlé ne présente un taux supérieur à la norme.

Le taux découvert à la villa Thiole n'est toutefois pas excessif et la ville disposait de 12 mois pour remettre les locaux en conformité.

Le maire, qui a pris connaissance hier des résultats de l'étude, a néanmoins préféré fermer l'école dès mercredi. Les 369 enfants et 750 adultes qui fréquentent le centre d'arts plastiques seront relogés provisoirement dans des salles de classe d'une école du centre-ville.

À la défense de trois responsables de la Croix-Rouge

Presse Canadienne
TORONTO

Des témoins se sont portés hier à la défense de trois anciens responsables de la Croix-Rouge visés par l'allégation qu'ils n'ont pas suffisamment cherché à dissuader les personnes « à risque de contracter le sida » de donner du sang, dans les années 1980.

« Je pense qu'ils ont eu une attitude responsable et joué un rôle efficace à une époque où on ne disposait que de très peu d'information », a soutenu le docteur James Goldie, de la Société du cancer de Colombie-Britannique.

Le Dr Goldie et M. Vince Venoitte, ex-président du recrutement des donneurs de sang du Nouveau-Brunswick, témoignaient à l'enquête fédérale sur le scandale du sang contaminé.

Le juge Horace Krever, qui préside la commission d'enquête, a avisé le Dr John MacKay, ex-directeur médical de la Croix-Rouge du Nouveau-Brunswick, ainsi que Noel Buskard et Terry Stout, les homologues du Dr MacKay en Colombie-Britannique dans les années 1980, qu'ils pourraient être pointés du doigt dans son rapport final, pour n'avoir pas stoppé la collecte de sang aux cliniques situées en plein cœur de la communauté homosexuelle de Vancouver, de 1983 à 1985.

La Croix-Rouge n'a commencé à effectuer des tests de dépistage du virus du sida qu'au milieu de 1985, se fiant à l'hypothèse que les donneurs « à risque » s'abstiendraient d'eux-mêmes de donner du sang.

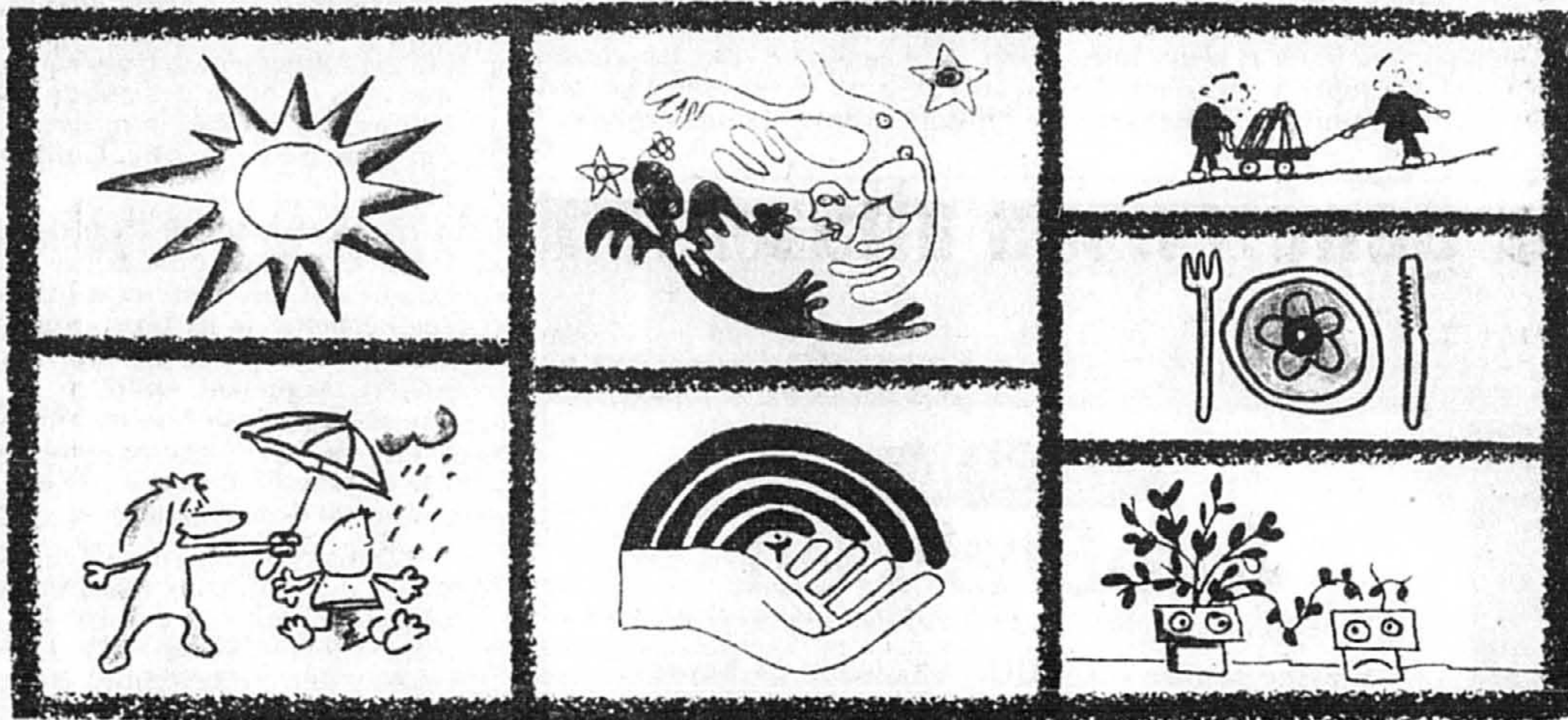
Plusieurs anciens directeurs de la Croix-Rouge craignent des poursuites au civil et au criminel si le juge Krever les blâme dans son rapport final, attendu pour le 30 avril.

Le Dr Goldie a déclaré avoir collaboré avec M. Stout au sein d'un comité sur le cancer qui a avisé au début de 1983 les membres de la communauté homosexuelle de Vancouver du risque de transmission du sida par les dons de sang. M. Venoitte a soutenu que le Dr MacKay s'était bien assuré qu'il y ait suffisamment de brochures disponibles pour avertir les gens des dangers de transmission du sida par les dons de sang.

La commission d'enquête avance qu'en plus du Dr Mackay, de M. Buskard et Stout, le Dr Morris Blajchman, directeur médical de la Croix-Rouge à Hamilton, a également omis de cesser la collecte de sang ou n'a pas demandé aux organisations homosexuelles d'aviser leurs membres de ne plus donner de sang.

L'avocat du Dr Blajchman n'a pas présenté de témoin mais les documents soumis à l'enquête incluent une lettre de son adjointe, datée du 20 juillet 1983, demandant à une organisation homosexuelle de Hamilton de cesser volontairement de donner du sang.

JE DONNE, JE CHANGE



Centraide
du Grand Montréal

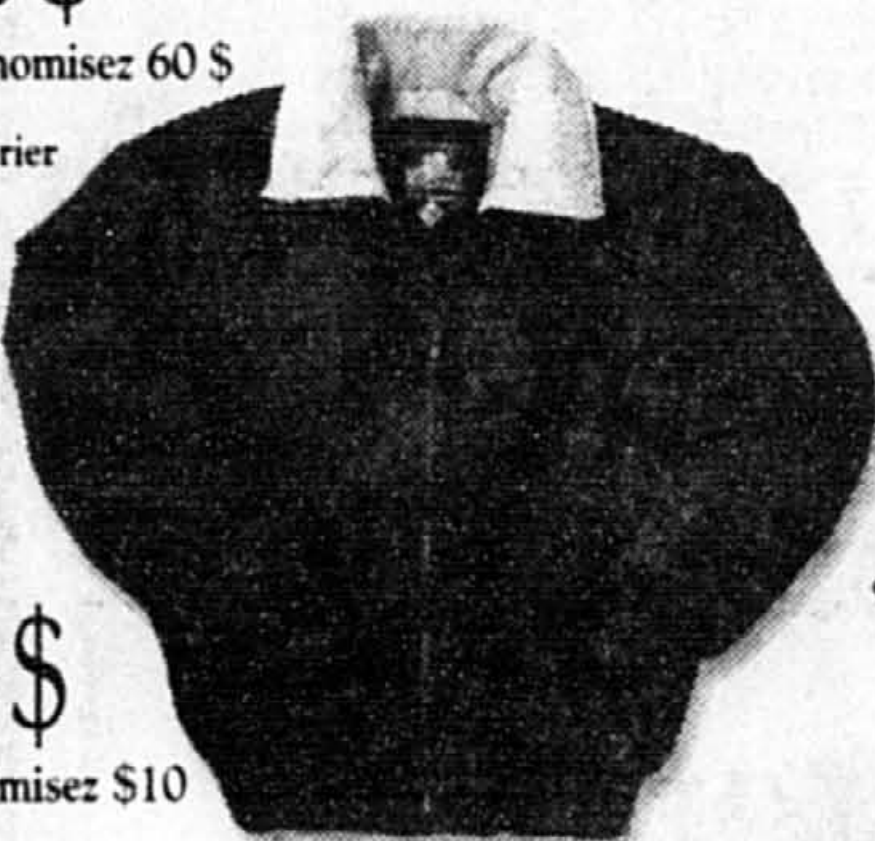
LE DON DE CHANGER LES CHOSES. 288-1261

Merci aux amis de Centraide qui ont assumé les coûts de cette annonce.

Chaussettes "Kodiak" 50% de rabais - Chaussettes "JB Fields" 50% de rabais
Chemises en oxford 29⁹⁹\$ - Blousons matelassés, prix avantageux 29⁹⁹\$

29⁹⁹\$
Économisez 60 \$

Blouson d'aventurier
(modèle CDM52)
Prix courant 89,99 \$



29⁹⁹\$
Économisez 10 \$

Blue-jeans "Denver Hayes"
pour hommes et femmes
Prix courant 39,99 \$

24⁹⁹\$
Économisez 15 \$

Ras-du-cou
en molleton "WindRiver"
Modèles sélectionnés
Prix courant 39,99 \$



34⁹⁹\$
Économisez \$10

Pantalon infroissable
"Denver Hayes"
pour hommes et femmes
Prix courant 44,99 \$



Encore plus pour encore moins!
Le grand solde de réouverture de L'Équipeur

Hâtez-vous et profitez de rabais avantageux au magasin de Pointe-Claire nouvellement réaménagé!

L'Équipeur
Vêtements performants

9⁹⁹\$
Économisez 5 \$

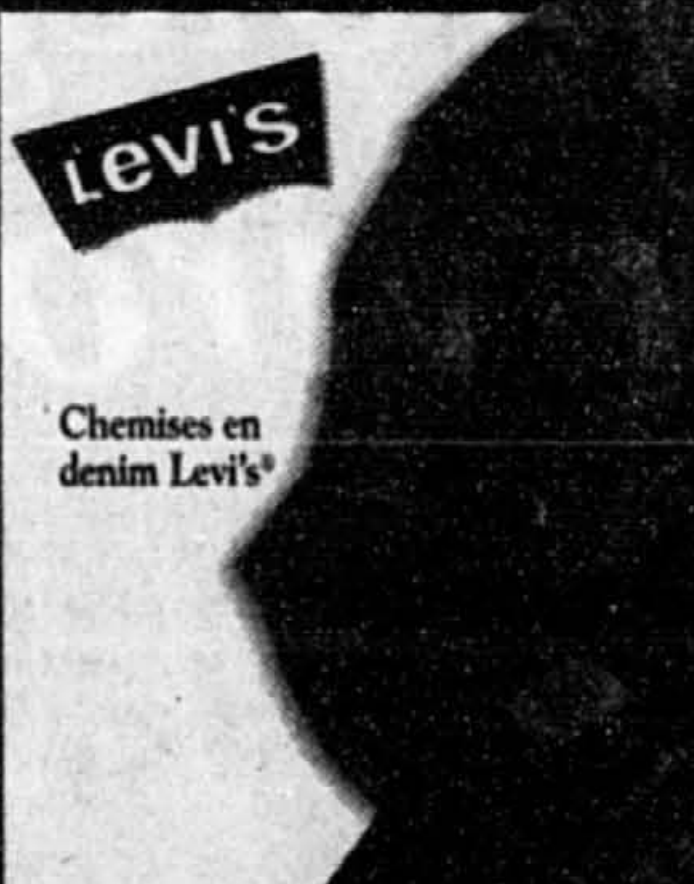
Chemise de flanelle "Blue Pine"
Prix courant 14,99 \$



34⁹⁹\$

Chemise en molleton
"Mark's Work Wearhouse"
à demi-glissière
à pleine glissière 39,99 \$

25% de rabais sur tous les jeans, blousons et chemises Levi's R&D Tab.



Jeans Levi's

Chemise de Rugby
"Barbarian"
Prix courant 54,99 \$ à 59,99 \$

Économisez 10 \$



14⁹⁹\$
Économisez 5 \$

Ras-du-cou "Denver Hayes"
T-shirt à manches longues
Prix courant 19,99 \$



21⁹⁹\$

Chemise ou pantalon de travail
"Mark's Work Wearhouse"
Prix courant 26,99 \$
(Tailles fortes 24,99 \$)
Prix courant 29,99 \$



183, boul. Hymus, Pointe-Claire
(514) 428-0132

Heures d'ouverture :
du mercredi au vendredi 9h00 à 21h00
Samedi 9h00 à 17h00
Dimanche 10h00 à 17h00

du 13 au 17 novembre 1996. Quantités limitées.

Moins de dix mille dollars retracés en Suisse pour des victimes de l'Holocauste

Agence France-Presse
ZURICH

Moins de 10 000 dollars appartenant à cinq héritiers de victimes de l'Holocauste ont été retrouvés dans le secret des banques suisses après neuf mois de recherche sous une pression internationale sans précédent, a indiqué hier à Zurich un médiateur des banques helvétiques.

Onze propriétaires légitimes de comptes non réclamés depuis au moins dix ans ont été identifiés, pour une somme totale de 1,6 million de francs suisses, mais cinq seulement étaient des juifs, trois assassinés par les nazis et deux juifs roumains expropriés pendant la guerre, a dit à la presse M. Hanspe-

ter Haeni, ombudsman des banques suisses.

Le total des avoirs qui revient à ces cinq personnes n'est que de 11 000 francs suisses, soit moins de 10 000 dollars US, a-t-il affirmé.

Le reste va à des héritiers de personnes ayant déposé des fonds après la fin de la guerre, sans rapport avec des persécutions nazies, et dont les banques n'avaient plus de nouvelles du propriétaire depuis au moins dix ans.

Dans une première réaction obtenue en Suisse, Kalman Sultanik, vice-président du Congrès juif mondial a qualifié de « découverte misérable » la somme de 1,6 million. Il a souhaité que les choses avancent pour rendre justice aux « milliers d'autres ayants droits ».

Séisme au Pérou: au moins 10 morts et 300 blessés

Agence France-Presse
LIMA

Le séisme qui a atteint 7,3 degrés sur l'échelle de Richter hier vers 17 h GMT dans le sud au Pérou a fait au moins dix morts, 300 blessés et dix disparus, selon un nouveau bilan de la Défense civile.

La région la plus touchée est celle de Nazca (500 km au sud de Lima), où 10 à 15 % des maisons ont été totalement détruites, tandis que près de 50 % des autres habitations ont été endommagées, selon le maire de la ville, Guillermo Luna.

Dans cette ville de 21 000 habitants, le séisme, qui a duré presque une minute, a atteint 6,4 degrés sur l'échelle de Richter, a précisé l'Institut géophysique du Pérou (IGP), signalant qu'il y a eu « beaucoup de dégâts matériels ». Selon l'IGP, l'épicentre a été localisé dans le Pacifique, à 135 km au sud-ouest de la localité.

« Dans certaines rues de la ville, seules deux ou trois maisons sont restées debout », a précisé un témoin à l'AFP. Selon l'IGP, les secousses ont été ressenties dans le port de San Juan de Marcona, à 500 km au sud de Lima et les localités de Palpa et Ica.

Teodoro Mato Rivera, responsable de la Défense civile de la ville d'Ica (sud, 150 km au nord de Nazca), a signalé que près d'une quarantaine de répliques ont suivi la secousse principale dans la région.

Dans la capitale Lima, le séisme a dépassé les 4 degrés sur l'échelle de Richter, se prolongeant durant 55 secondes, faisant osciller les tours et grands bâtiments du quartier d'affaires et de commerces de San Isidro, tandis que des centaines d'employés et clients sortaient en courant dans les rues.

La plupart des cas mortels sont dus à l'effondrement des plafonds et des murs dans les maisons en briques, a indiqué une source officielle exprimant des craintes que le nombre des morts ne s'avère plus important.

Quelques heures après le séisme, l'hôpital de la ville de Nazca était débordé de blessés qui s'entassaient dans les couloirs et dont le nombre a atteint quelque 300, dont 90 grièvement atteints. Ils proviennent aussi des bourgades voisines d'Ica, Palpa et une trentaine d'autres localités, selon les autorités hospitalières.

Selon la police, des équipes spéciales ont été formées pour essayer de retrouver une dizaine de disparus, pour la plupart des enfants.

Selon la Défense civile, la prison de la ville a également été dé-

truite, mais aucune évasion n'a pour le moment été signalée. Les détenus devraient être transférés en lieu sûr.

La route panaméricaine, qui traverse Nazca, est coupée en plusieurs endroits en raison de glissements de terrains survenus essentiellement dans les quartiers situés sur les flancs de la Cordillère andine.

À la tombée du jour, les habitants de Nazca s'apprétaient à passer la nuit dans les rues et sur les places publiques, parmi les débris de leurs maisons, surtout dans les quartiers pauvres où près de 90 % des habitations sont détruites.

Les secours sont rendus extrêmement difficiles en raison des interruptions de courant électrique et d'eau potable, tandis que la police et l'armée tentent d'assurer l'ordre public.

Le ministre de la Santé, Marino Costa, qui est arrivé hier soir à Nazca, a promis pour la matinée d'aujourd'hui les premiers envois d'urgence de couvertures et de médicaments.

Pour sa part, la Croix-Rouge du Pérou a dépêché à Nazca une équipe de 80 personnes, médecins et infirmières. L'organisation humanitaire Médecins sans frontières a elle aussi envoyé un groupe de spécialistes avec des médicaments de première nécessité pour quelque 2000 personnes, a déclaré à l'AFP un membre de l'organisme.

SERVICE GRATUIT
875-Bell

Le service InfoBref Bell

Le téléphone le plus lu... Le quotidien le plus écouté!
Service rapide GRATUIT* accessible 24 heures sur 24, 7 jours par semaine, à l'aide d'un téléphone Touch-Tone™.

Pour entendre le contenu de ces différentes rubriques, composez le 875-2355. Puis, au son de la voix, composez le code à trois chiffres correspondant à la rubrique choisie. Pour sortir rapidement de l'une de ces rubriques, faites le 33 puis, au son de la voix, appuyez sur le 9. Vous pourrez alors choisir une autre rubrique.

* Dans la zone d'appel locale seulement.

Nouvelles en bref

La Une:	110
Nouvelles locales:	120
Résumé du cahier du sport:	130
Nouvelles économiques:	140
Nouvelles nationales et internationales:	150
Arts et spectacles:	160
En primeur:	170
Éditoriaux:	210
Question du jour:	220
Question sportive du jour:	230

Commentaires aux chroniqueurs de La Presse

Claude Picher:	241
Réjean Tremblay:	242
Pierre Foglia:	243
Claude Masson:	244
Nathalie Petrowski:	245
Michel Girard:	246
Alain Dubuc:	247
Michel Blanchard:	248

Info-Affaires™ Bell

À surveiller cette semaine:	311
Nouveaux médias, nouvelles technologies:	321
Causeries et conférences d'affaires:	331
Perfectionnement en gestion:	341
Marketing, communication, vente et service à la clientèle:	351
Production, qualité et environnement:	361
Ressources humaines et formation:	371
Informatique:	381

Résultats de la loterie

6/49:	411
Lotto Super 7:	412
Sélect 42:	413
Banco:	414
La Quotidienne:	415
Bulletins météorologiques d'Environnement Canada	
Région de Montréal:	421
Prévisions à long terme (Montréal):	422
Estrie, Québec, Laurentides:	423
Villes canadiennes:	424
Villes américaines:	425

Produits et services de Bell

Téléconférence et vidéoconférence:	530
--	-----

Services de La Presse

Service des abonnements:	610
Annonces classées:	620
Publicité:	630
Rédaction:	640
Information sur les concours:	650
Renseignements généraux:	660

INFO-ARTS Bell

À surveiller cette semaine:	710
Danse:	720
Musique et art lyrique:	730
Théâtre:	740
Variétés et humour:	750
Expositions et musées:	760
Service personnalisé (accès direct):	770

Abonnés de Bell Mobilité composez sans frais
* Bref

La Presse



AUCUN
COMPTANT
TRANSPORT
PRÉPARATION
ET TAXES
INCLUS

LES PARTENAIRES HYUNDAI DU GRAND MONTRÉAL

ACCENT L

ACCENT L 1996 1.5 LITRE 92 CHEVAUX
(Photo à titre indicatif seulement)

à partir de **209\$*** /mois
RIEN DE PLUS!

ELANTRA GL

ELANTRA GL 1996 1.8 LITRE 16 SOUPAPES 130 CHEVAUX
(Photo à titre indicatif seulement)

à partir de **259\$*** /mois
RIEN DE PLUS!

ELANTRA FAMILIALE

ELANTRA FAMILIALE 1996 1.8 LITRE 16 SOUPAPES 130 CHEVAUX
(Photo à titre indicatif seulement)

à partir de **269\$*** /mois
RIEN DE PLUS!

*Photos à titre indicatif seulement. Possibilité de financement basé sur un bail auto-option de 60 mois. ACCENT L 96 à partir de 209,00 \$ / mois avec une valeur résiduelle de 3 150,00 \$. L'obligation totale du consommateur est de 12 240,00 \$. ELANTRA GL 96 à partir de 259,00 \$ / mois avec une valeur résiduelle de 4 410,00 \$. L'obligation totale du consommateur est de 15 540,00 \$. ELANTRA FAMILIALE 96 à partir de 269,00 \$ / mois avec une valeur résiduelle de 4 775,50 \$. L'obligation totale du consommateur est de 16 140,00 \$. Frais de 4 \$ et de km après 135 000 km. Sujet à l'approbation du crédit. Véhicules en inventaire seulement. Voir votre concessionnaire participant pour tous les détails. L'offre se termine le 30 novembre 1996.

C'est un moyen
de protéger
l'environnement

La STL, un atout pour Laval!

Vous habitez Laval? Consultez le document reçu par la poste, vous y apprendrez comment la STL influence votre vie de tous les jours. Complétez le questionnaire qui y est inclus et retournez-le nous dans l'enveloppe pré-affranchie.

Société de transport
de la Ville de Laval

Cyberpresse

LUNDI

Courrier

MARDI

Silicon Valley

MERCREDI

Internet

JEUDI

Cédéroms, jeux

VENDREDI

Technologie

Magazines en péril dans le cyberespace



Pascal Lapointe

de l'Agence Science-Presse

Les temps sont durs pour les cybermagazines. D'ici la fin du mois, deux des plus populaires du monde francophone auront cessé d'exister, relançant du même coup un débat vieux de trois ans : les petits médias ont-ils un avenir sur Internet ?

Un cybermagazine, c'est un magazine publié exclusivement sur Internet (en anglais, *e-zine* ou *electronic zine*). On en compte des milliers : car s'il faut des millions de dollars pour lancer un journal dans l'univers « papier », dans le cyberespace, la facture s'approche du zéro. Un ordinateur, un branchement à Internet, et vous pouvez lancer la publication de vos rêves sur le sujet de votre choix.

Le problème, c'est que ceux qui lancent ces publications doivent tôt ou tard mettre du beurre sur les épinards. C'est le mur auquel viennent de se heurter les deux français, *Cybersphère* et *La Rafale*.

« Malgré 5000 à 6000 lecteurs mensuels, malgré l'excellente cou-

verture de presse et malgré de nombreuses récompenses reçues, la publication n'a pu parvenir à un équilibre financier », explique l'éditeur de *Cybersphère*, Cyril Fiévet.

Lancé en août 95, *Cybersphère* (1) fut un des premiers cybermagazines d'information en français. Chaque mois, il offrait une série d'articles sur l'impact (social, économique, culturel, etc.) des nouvelles technologies, grâce à la collaboration de plusieurs journalistes, dont un Québécois. Le gros du contenu était gratuit, et la rédaction demandait aux lecteurs de s'abonner pour lire le reste (100 francs par an). La formule n'a pas eu le succès espéré, et les annonceurs ne se sont pas bousculés au portillon.

La Rafale (2) donnait dans un tout autre registre : irrévérencieux, touche-à-tout, « la gazette de l'idiot du village » s'était fait un devoir de s'opposer aux idées reçues et, comme tout rebelle qui se respecte, aux puissances de l'argent.

« C'était écrit, dès le premier écran, dès le premier jour », déclare l'éditeur David Dufresne. « Zone d'autonomie temporaire, *La Rafale* pourrait disparaître comme elle est apparue : soudainement. Une question de liberté... La possibilité se fait réalité et le site s'arrête, *La Rafale* s'enraye, ça chute et ça meurt. »

Sauf qu'à travers cette chute, c'est l'évolution du Net depuis deux ans

que dénonce l'éditeur, également journaliste au quotidien parisien *Libération*.

« *La Rafale* se savait condamnée... Condamnée à résister face à bien plus coriace qu'elle, mais encore, condamnée à suivre (avec délectation mais danger) les nouvelles technologies, délicieuses mais contraignantes. »

Dans ces conditions, les petits médias ont-ils encore une chance ?

« Si lancer son WebZine est d'une incroyable simplicité, c'est une autre paire de manches que de le poursuivre. »

C'est la question qui était posée cet été à l'Américain Dale Dougherty, éditeur de la *Web Review* (3), elle aussi obligée de fermer temporairement, en mai. À long terme, « je crois que nous aurons un petit nombre de gros éditeurs, comme le *Wall Street Journal*, qui a l'argent pour soutenir une édition électronique, et puis des tas de petits joueurs » (bulletins spécialisés, journaux personnels, etc.). « Ce que nous n'aurons pas beaucoup, ce sont des éditeurs de taille moyenne comme nous, cette sorte de gens qui essaie de sortir des publications professionnelles répondant à différents intérêts, qui donnent au Web sa variété et sa saveur. »

En septembre, la *Web Review* réapparaissait, grâce à un nouveau commanditaire, qui lui amenait une nouvelle équipe de direction, et lui faisait prendre une orientation résolument « économie et finances ».

Chez nous

Au Québec, les *Chroniques de Cybérie* constituent le symbole même du succès, mais leur production, hebdomadaire, coûte moins cher qu'un *Web Review* ou un *Branchez-vous*. Ce dernier peut de son côté s'appuyer sur un important commanditaire (Bell), mais il est impossible de savoir à quel point sa survie en dépend. *Multimédium*, plus jeune, et à certains égards plus ambitieux, n'a toujours pas trouvé de commanditaires, et la publicité se fait rare. Même chose au *Matin-Internet*, dont les nouvelles proviennent toutefois de CKAC.

Déjà, il y a des naufragés : *Z Mag*, lancé à l'automne 95, et abandonné par son bailleur de fonds, et *Aspects*, échoué faute de revenus.

« Si lancer son WebZine est d'une incroyable simplicité, c'est une autre paire de manches que de le poursuivre », déplore David Dufresne, qu'un lecteur tente d'encourager : « Votre rêve a été interrompu, vous avez l'air de vous réveiller. Ça a l'air pénible. Mais vous êtes père ! Votre enfant est bel et bien là. Et il est sympa ! Je ne fais qu'arriver, et déjà je le rencontre... »

« Le Nouveau Monde existe. Vous avez participé à sa création. Il est varié. Bon et mauvais. Il ne faut pas espérer la qualité quand il y a tant de quantité. »

(1) <http://www.queim.fr/Cybersphere.html>

(2) <http://www.imagnet.fr/rafale/>

(3) <http://webreview.com/>

Le fureteur Explorer 4.0... Déjà ?

d'après Reuter

À peine deux mois après avoir présenté au monde la version 3.0 de son fureteur Explorer, voilà que Microsoft annonce déjà la sortie de la version 4.0, qui sera mise en vente au début de 1997.

Malgré ce lancement qui semble précipité, la rumeur court depuis déjà quelques semaines que cette version tarde à sortir. En effet, il y a un mois, dans le cadre de Comdex/SCIB de Montréal, on avait laissé échapper que la version 4.0 serait dévoilée en même temps qu'Office 97. Peut-être le sera-t-elle durant le Comdex de Las Vegas qui a lieu cette semaine.

Dans un communiqué émis par la société, le fureteur Explorer 4.0 sera intégré à l'interface Windows 95 permettant aux utilisateurs de naviguer entre leur système d'exploitation et Internet ou un intranet.

Cela pourrait fournir à Microsoft une arme redoutable pour contrer la popularité de Netscape Communications.

L'art d'attirer les regards sur une ville

MARIE-ANDRÉE AMIOT

Que font les villes éloignées pour attirer le regard et les dollars des touristes ? Elles présentent un site Web interactif mettant en vedette non pas les beautés du paysage, mais des personnages fictifs vivant une aventure dans une mine désaffectée de la ville. Rien de moins.

C'est la solution qu'a élaborée la Commission touristique de Chibougamau en se disant qu'il fallait innover et viser haut. Ou plutôt bas, car les artisans de cette aventure, qui a débuté il y a quatre ans, ont cherché avant tout à mettre en valeur le nouveau Centre d'intérêt minier constitué d'une véritable mine désaffectée depuis 25 ans où étaient exploités l'or et le cuivre.

« Notre but était d'inciter les touristes à venir nous rendre visite, explique Michel Lallemand, directeur de la Commission touristique de Chibougamau. Nous avons trouvé cette mine située à moins de dix kilomètres du centre-ville et qui a été creusée à même la montagne, à l'horizontale. Un projet a été présenté afin d'exploiter cette ressource presque naturelle et en faire un attrait touristique. »

Le Centre d'intérêt minier, qui sera prêt en mai prochain, accueillera des visiteurs qui souhaitent en connaître plus sur l'exploitation du minerai. On y trouvera des modèles de sites miniers dont l'origine remonte aux pharaons d'Égypte ainsi que des exemples de mines contemporaines. « Afin de rendre la visite plus intéressante, on a prévu une atmosphère "dungeonsque et dragonsque" mettant en vedette un personnage mystérieux qui accompagnera les visiteurs. »

Pour couronner le tout et assurer une continuité, un site Web sur la ville a été mis sur pied par la firme Avalon Multimédia en collaboration avec Amazonnes infographie. On y trouve des informations sur la ville, mais les auteurs ont aussi composé pour ce site ce qu'il convient d'appeler la première fiction Web francophone. Le scénario, intitulé PANGÉE, tient à la fois du photo-roman, du journal intime et du roman d'aventures.

Le téléchargement s'effectue rapidement et l'aventure est terminée en quelques minutes. Malheureusement, il n'existe pas de choix possibles dans l'issue de l'histoire, cette option s'avérant plus coûteuse que les 20 000 \$ investis dans la création du site. Néanmoins, l'idée est originale et attirera peut-être des visiteurs non virtuels à Chibougamau.

<http://www.ctc.qc.ca/pangee>

Le Soleil sur Internet

Presse Canadienne QUÉBEC

C'est le 6 décembre, trois semaines avant de fêter ses 100 ans, que le journal *Le Soleil* fera son entrée sur Internet, a annoncé hier le président et chef de la direction d'Unimédia inc., Pierre Des Marais II.

Celui-ci était conférencier devant la Chambre de commerce et d'industrie du Québec métropolitain. *Le Soleil*, a-t-il déclaré, inaugurerait un site conjointement avec les deux autres quotidiens du Groupe, *Le Droit* d'Ottawa d'abord et plus tard avec *Le Quotidien* de Chicoutimi, qui se joindra aux deux premiers le 31 janvier.

Pour chacun des trois journaux, le nouveau site offrira un choix d'articles de l'édition du jour parmi les principaux secteurs de couverture du journal, ainsi que les textes de la page une. Le site sera accessible dès les petites heures du matin.

Il contiendra aussi une banque de données commune de 5000 textes publiés au cours des ans par les journaux d'Unimédia sur une grande variété de sujets.

Le site offrira en outre de la publicité payante aux annonceurs. Ceux-ci pourront acheter des « boutons » qui seront reliés à leur propre site Internet ou encore à des pages d'annonces hébergées à même le site du journal.

ACURA

Pour un temps limité
L'Acura 2,2CL 1997

398\$*

PAR MOIS / 36 MOIS
Transport et préparation inclus

Coupé sport de luxe



JAMAIS
DEUX
BONNES NOUVELLES
SANS
TROIS

Les modèles offerts peuvent différer des illustrations.

*Tarifs de location-bail de 36 mois, établis pour la 2.2CL, modèle YA114V (total des paiements : 14 328\$), la 2.5TL, modèle UA264V (total des paiements : 16 128 \$), et la 3.5RL, modèle KA965V (total des paiements : 25 128 \$). Un acompte de 3 700 \$ pour la 2.2CL, 4 000 \$ pour la 2.5TL, et de 4 900 \$ pour la 3.5RL, un dépôt de sécurité et un premier versement sont requis. Allocation de 24 000 km par année (frais de 0.10 \$ par km supplémentaire). Taxes, frais d'immatriculation et assurances en sus. À la fin du bail, vous pouvez retourner le véhicule au concessionnaire ou l'acheter pour la valeur résiduelle prédéterminée. Offre disponible seulement par l'entremise de Honda Canada Finance Inc. Sujet à l'approbation du crédit. Les deux premiers services d'entretien (pièces en sus) sont compris dans le prix de location-bail des Acura 2.2CL, 2.5TL et 3.5RL.

Pour un temps limité
L'Acura 2,5TL 1997

448\$*

PAR MOIS / 36 MOIS
Transport et préparation inclus

Chef-d'oeuvre d'ingéniosité




Pour un temps limité
L'Acura 3,5RL 1997

698\$*

PAR MOIS / 36 MOIS
Transport et préparation inclus

Berline raffinée



ACURA LES CONCESSIONNAIRES FIAIBLES

ACURA GABRIEL 4648, boul. St-Jean, Dollard-des-Ormeaux. 696-7777	LES GALERIES ACURA 7100, boul. Métropolitain Est, Anjou. 354-8811	ACURA CASAVANT 2499, boul. Casavant O., St-Hyacinthe. 771-0101	ACURA PLUS 255, boul. de la Selgneurie, Blainville. 435-4455	LUCIANI ACURA 4040, rue Jean Talon O., Montréal. 340-1344
--	---	--	--	---

Deux morts dans l'incendie du dépôt Pemex de Mexico

Agence France-Presse
MEXICO

Le gigantesque incendie qui s'est déclaré lundi dans un dépôt de la société nationale pétrolière mexicaine, la Pemex, dans la banlieue nord de Mexico, à la suite de l'explosion d'un réservoir, a fait deux morts, selon un dernier bilan établi hier par la Pemex.

Les deux victimes sont un employé de la Pemex et un pompier, a-t-on précisé de même source.

Quatre autres employés de la compagnie pétrolière étaient en soins intensifs, souffrant de graves brûlures, a ajouté la compagnie.

Dans un premier temps, la Croix-Rouge avait fait état de quatre morts.

L'incendie a amené les autorités à procéder à l'évacuation de 11 000 personnes.

Quelque 800 pompiers, assistés de renforts de la protection civile et de l'armée, continuaient à combattre l'incendie qui est resté circonscrit aux limites du périmètre du dépôt, situé à San Juan Ixhuatpec, dans la banlieue nord de la capitale.

Après l'explosion d'un réservoir, le feu s'est propagé à deux autres. En tout, 16 millions de litres d'es-

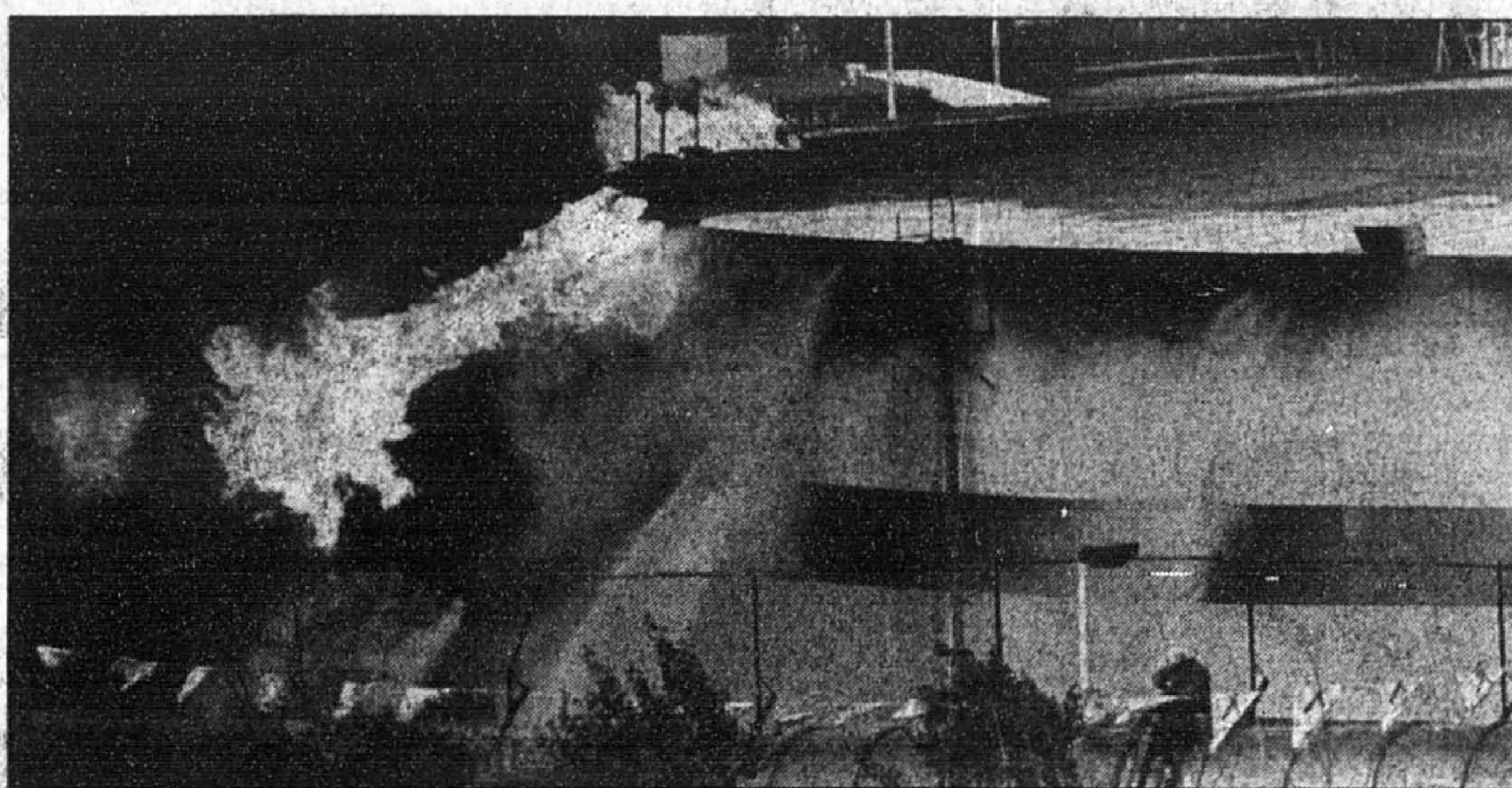


PHOTO REUTERS

Les pompiers ont eu fort à faire, hier à Mexico, notamment quand de l'essence en feu menaçait de propager l'incendie à d'autres réservoirs.

sence étaient la proie des flammes, provoquant une grave pollution de l'atmosphère dans la capitale mexicaine.

La quantité d'essence qui était en feu correspond à la consommation quotidienne des 3,5 millions de véhicules en circulation à Mexico.

Le ministère de la Santé a averti la population des quartiers proches

du sinistre des « risques graves pour la santé, qui pourrait provoquer l'incendie », et a décrété la fermeture des écoles et lycées dans la zone. Les récréations à l'extérieur des établissements dans les autres quartiers de la capitale sont interdits.

Le bilan officiel provisoire publié hier matin ne mentionnait ce-

pendant aucun mort, et faisait état de 13 blessés dont quatre graves.

Les informations officielles sur le danger de pollution sont cependant contradictoires. Alors que le ministère de la santé évoquait de possibles « risques graves » pour la santé, la Commission pour l'environnement du district fédéral, chargée du contrôle heure par heu-

re de la pollution dans la capitale, avait publié un communiqué hier matin indiquant que l'incendie n'avait « pour le moment pas provoqué de situation de pollution extraordinaire ».

Selon la commission, les indices de pollution restaient hier « dans le cadre normal de l'activité urbaine ».

De très nombreux témoignages recueillis par les journalistes sur place ont par ailleurs fait état d'une mauvaise organisation de l'assistance aux personnes évacuées, et du manque de matériel moderne pour les pompiers.

Pour la plupart, ces derniers ne disposaient pas de combinaison isolante ni de masques à oxygène, et affrontaient les flammes avec un simple ciré, des bottes et une visière sous leur casque.

Il y a exactement 12 ans, en novembre 1984, ce dépôt Pemex avait déjà été le théâtre de l'une des plus graves catastrophes qu'ait connu la capitale, après l'explosion de réservoirs de gaz butane, qui avait provoqué 511 morts, 1750 blessés et 25 000 sinistrés.

L'explosion de lundi était le troisième accident grave en 20 mois dans des installations de la compagnie. En juillet, une explosion au centre pétrochimique de Cactus (État du Chiapas, sud) a fait six morts et neuf blessés. Un an auparavant, l'explosion d'un pipe-line dans l'État du Tabasco (sud-est) avait fait sept morts et 16 blessés.

Douce Nuit.



50¢
PAR APPEL
LE SOIR ET LES
WEEK-ENDS



50¢ l'appel peu importe la durée, le soir et le week-end*, avec le forfait à 19,95 \$ par mois : voilà une excellente raison d'offrir le cellulaire qui va loin. De plus, quel que soit votre forfait, nous vous offrons aussi :

- un de ces trois appareils sans frais supplémentaires**;
- 30 appels gratuits* par mois pendant 12 mois, à un numéro de votre choix;
- une économie de 40 \$ ou plus en prépayant votre forfait.

L'Événement Allez En Paix

Bell Mobilité^{MD}

*95¢ la minute en tout autre temps. **Offre disponible avec certains forfaits sous contrat de 12 mois ou plus. Taxes, options additionnelles et autres frais (licence, activation, interurbain, itinérance) en sus. Sous réserve de certaines conditions et d'approbation de crédit. Détails en magasin.

AGENTS AUTORISÉS

Blainville
Norwes Telecom
Tél. : (514) 435-6066
Chomedey
Boutique Cellulaire
Tél. : (514) 686-6959
Métro Com Canada
Tél. : (514) 687-4000
Dollard-des-Ormeaux
C.T.M. West Island
Tél. : (514) 626-8888

Dorval
J.D. Mobilité inc.
Tél. : (514) 946-0511
Granby
Audiotec
Tél. : (514) 378-8338
Joliette
Boutique du
Téléphone inc.
Tél. : (514) 752-5030

Lafontaine
Cosat
Tél. : (514) 431-5122
L'Assomption
Servitel
Communication
Tél. : (514) 589-1200
Laval
Centre du Téléphone
Mobile-Auteuil
Tél. : (514) 628-9366

Lavalcom
Tél. : (514) 667-1177
Longueuil
S'Intel
Tél. : (514) 463-0565
Triacomm
Tél. : (514) 928-2244
Montréal
ABC Télécom
Tél. : (514) 389-8900
C.B.C.I Télécom
Tél. : (514) 748-5224

Carrefour Angrignon
Citécell
Tél. : (514) 363-6610
Communication Idéale
Montréal-Est
Tél. : (514) 645-4455
Locatel Itée
Tél. : (514) 593-5555
Location G.E.
Tél. : (514) 891-0008
Télécentre Québec
Tél. : (514) 485-5222

Rosemère
Centre du
Téléphone Mobile
Tél. : (514) 979-3838
Shawinigan
Reynolds Radio Inc.
Tél. : (819) 539-1992
Sherbrooke
Audiotec
Tél. : (819) 562-9262
Gobell et Filles inc.
Tél. : (819) 563-0406

Sorel
Radio Michel
Promenades Sorel
Tél. : (514) 746-0165
Sainte-Agathe-des-Monts
Autoradios C.V.L. inc.
Tél. : (819) 326-2006
St-Eustache
Communications J.D.
Tél. : (514) 974-7444

St-Léonard
Carucell
Tél. : (514) 324-0000
Terrebonne
Galeries de
Terrebonne
Tél. : (514) 964-0828
Tracy
Radio Michel inc.
Tél. : (514) 746-7777
Verdun
Citécell
Tél. : (514) 762-2000

Ville Mercier
Distribution Réjean
Mailloux inc.
Tél. : (514) 951-0446
Ville St-Laurent
J.G. Communication Itée
Tél. : (514) 956-8885
Lazer Auto
Tél. : (514) 334-4785
Westmount
Future Connection
Tél. : (514) 369-1222

Maison Sony.



FUTURE SHOP

SPEC

STARS

Battery Plus